

***Collection***  
***Études théoriques***

no **ET1005**

**Économie sociale et solidaire  
en Haïti : les trois colloques  
de l'année 2007**

Jean Réno! Élie  
Université d'État d'Haïti

Copublication  
LAREPPS, ARUC-ISDC et CRISES

mai 2010

Cahiers du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES)  
Collection Études théoriques - no **ET1005**  
« **Économie sociale et solidaire en Haïti : les trois colloques de 2007** »  
Jean Rénol Élie, Université d'État d'Haïti

ISBN-10 : **2-89605-317-4**  
ISBN-13 : **978-2-89605-317-9**  
EAN : **9782896053179**

Dépôt légal : 2010

Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Bibliothèque et Archives nationales du Canada

## **PRÉSENTATION DU CRISES**

Notre Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) est une organisation interuniversitaire qui étudie et analyse principalement « les innovations et les transformations sociales ».

Une innovation sociale est une intervention initiée par des acteurs sociaux pour répondre à une aspiration, subvenir à un besoin, apporter une solution ou profiter d'une opportunité d'action afin de modifier des relations sociales, de transformer un cadre d'action ou de proposer de nouvelles orientations culturelles.

En se combinant, les innovations peuvent avoir à long terme une efficacité sociale qui dépasse le cadre du projet initial (entreprises, associations, etc.) et représenter un enjeu qui questionne les grands équilibres sociétaux. Elles deviennent alors une source de transformations sociales et peuvent contribuer à l'émergence de nouveaux modèles de développement.

Les chercheurs du CRISES étudient les innovations sociales à partir de trois axes complémentaires : le territoire, les conditions de vie et le travail et l'emploi.

### **Axe innovations sociales, développement et territoire**

- Les membres de l'axe innovations sociales, développement et territoire s'intéressent à la régulation, aux arrangements organisationnels et institutionnels, aux pratiques et stratégies d'acteurs socio-économiques qui ont une conséquence sur le développement des collectivités et des territoires. Ils étudient les entreprises et les organisations (privées, publiques, coopératives et associatives) ainsi que leurs interrelations, les réseaux d'acteurs, les systèmes d'innovation, les modalités de gouvernance et les stratégies qui contribuent au développement durable des collectivités et des territoires.

### **Axe innovations sociales et conditions de vie**

- Les membres de l'axe innovations sociales et conditions de vie repèrent et analysent des innovations sociales visant l'amélioration des conditions de vie, notamment en ce qui concerne la consommation, l'emploi du temps, l'environnement familial, l'insertion sur le marché du travail, l'habitat, les revenus, la santé et la sécurité des personnes. Ces innovations se situent, généralement, à la jonction des politiques publiques et des mouvements sociaux : services collectifs, pratiques de résistance, luttes populaires, nouvelles manières de produire et de consommer, etc.

## **Axes innovations sociales, travail et emploi**

- Les membres de l'axe innovations sociales, travail et emploi orientent leurs recherches vers l'organisation du travail, la régulation de l'emploi et la gouvernance des entreprises dans le secteur manufacturier, dans les services, dans la fonction publique et dans l'économie du savoir. Les travaux portent sur les dimensions organisationnelles et institutionnelles. Ils concernent tant les syndicats et les entreprises que les politiques publiques et s'intéressent à certaines thématiques comme les stratégies des acteurs, le partenariat, la gouvernance des entreprises, les nouveaux statuts d'emploi, le vieillissement au travail, l'équité en emploi et la formation.

## **LES ACTIVITÉS DU CRISES**

En plus de la conduite de nombreux projets de recherche, l'accueil de stagiaires postdoctoraux, la formation des étudiants, le CRISES organise une série de séminaires et de colloques qui permettent le partage et la diffusion de connaissances nouvelles. Les cahiers de recherche, le rapport annuel et la programmation des activités peuvent être consultés à partir de notre site Internet à l'adresse suivante : <http://www.cris.es.uqam.ca>.

**Juan-Luis Klein**  
Directeur

## NOTES SUR L'AUTEUR

**JEAN RENOL ÉLIE** est licencié en droit (Université d'État d'Haïti [UEH]) ; maître ès sciences du développement (UEH) ; maestro en sociologie (Faculté latino-américaine de sciences sociales, Mexico) ; docteur en sociologie (Université nationale autonome du Mexique, Mexico). Il a enseigné au secondaire, à Jacmel (Haïti). Il enseigne à l'UEH depuis 1982. Il a été coordonnateur du Conseil de la faculté des sciences humaines (1993-1997) et vice-recteur aux affaires académiques de l'UEH (1998-2002). Il a aussi siégé au Conseil consultatif de l'Agence universitaire de la francophonie (2001-2005).

Il a réalisé des recherches sur la structure agraire, sur les coopératives, sur les organisations paysannes, sur la décentralisation et la participation citoyenne, en Haïti. Il a animé, de 1995 à 1997, dans le cadre de l'Unité de formation continue et d'extension universitaire de la faculté des sciences humaines, des ateliers de recherche sur les pratiques coopératives en Haïti et des séminaires sur la décentralisation et la participation citoyenne.

Le professeur **Élie** a également été chercheur invité du CRISES en mars 2009.



## REMERCIEMENTS

Ce travail a été réalisé avec l'appui de trois dispositifs de recherche québécois : l'Alliance de recherche Université-Communauté/Innovation sociale et développement des communautés (ARUC-ISDC); le Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) et le Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales (LAREPPS). Nous les en remercions.

Il a été difficile de réunir les textes des colloques que nous présentons ici. Grâce à l'appui de **Wista Délice** et à la persévérance d'**Irdèle Lubin**, nous avons pu trouver ceux du colloque réalisé par le ministère des Affaires sociales et le Conseil national des coopératives. Nous avons utilisé aussi des notes d'**Irdèle Lubin** et des informations recueillies par cette dernière, pour la rédaction de certaines parties du texte. Nous lui disons merci.

**Yves Vaillancourt** nous a encouragé et gratifié de certains commentaires. **Jean Marie Louis, Franklin Midy, Wista Délice** et **Irdèle Lubin**, au cours de réunions de travail ou de conversations fortuites, ont fourni des informations et des conseils que nous avons pris en compte. Qu'ils en soient remerciés. Nous leur disons : travaillons à la consolidation du groupe de travail sur l'économie sociale et solidaire.

Nous espérons que notre rapport de recherche aidera ou, tout au moins, motivera des personnes intéressées à approfondir des connaissances sur le secteur de l'économie sociale et solidaire en Haïti.



## TABLE DES MATIÈRES

RESUME .....	xiii
INTRODUCTION .....	15
COLLOQUE D'ACTION AID SUR L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE .....	19
1. COLLOQUE D'ACTION AID, HOTEL MOULIN SUR MER, 13 AU 15 SEPTEMBRE 2007 .....	19
1.1. Expériences d'économie sociale .....	20
1.2. Exposés sur l'économie sociale et solidaire.....	25
LE FORUM DU MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DU TRAVAIL (MAST) ET DU CONSEIL NATIONAL DES COOPERATIVES (CNC) SUR L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE.....	31
2. FORUM SUR L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, 18 ET 19 SEPTEMBRE 2007 .....	31
2.1. Expériences d'économie sociale .....	33
2.2. Exposés sur l'économie sociale et solidaire.....	36
2.3. Une rencontre avec M. Prinvil, directeur général du CNC, au sujet du forum.....	38
LE COLLOQUE DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES CAISSES POPULAIRES HAÏTIENNES (ANACAPH) .....	43
3. LE MOUVEMENT DES CAISSES POPULAIRES HAÏTIENNES, ACTEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE .....	43
3.1. Exposés sur le rôle des caisses populaires en Haïti .....	45
3.2. Constats et réflexions au sujet des trois colloques .....	49
3.3. Les cadres conceptuels des interventions.....	49

3.4. Le cadre légal pour le fonctionnement des organisations d'économie sociale.....	53
3.5. La nécessité d'un engagement de l'université et de l'État.....	55
CONCLUSION.....	59
BIBLIOGRAPHIE .....	65

## AVANT-PROPOS

Le séisme du 12 janvier 2010 semble marquer un tournant dans l'histoire d'Haïti. En effet, ses conséquences sont graves. Le bilan humain est lourd ; on estime le nombre de morts à 300 000 environ. L'un de ceux qui animaient les discussions sur l'économie sociale et solidaire, dans le cadre du forum du ministère des Affaires sociales et du Travail (MAST) et du Conseil national des coopératives (CNC), en 2007, le docteur **Jean Rosier Descardes**, a péri sous les décombres d'un supermarché dans la région métropolitaine de Port-au-Prince. Les pertes, sur le plan des infrastructures et des équipements, sont énormes. On parle de reconstruction de l'économie du pays et de la nécessité d'un nouveau départ.

Y arrivera-t-on avec les seules vertus de l'économie libérale ? Après les grosses pertes subies, l'accès au marché reste très restreint. La débrouillardise de la population et la solidarité internationale permettent de passer les premiers moments. L'expérience montre que l'appui international ne dure pas longtemps et qu'il ne touche pas tous les besoins de la population. D'ailleurs, vivre uniquement et trop longtemps de l'aide d'urgence nous transformerait en un peuple de mendiants encombrants. Nous devons partir des ressources locales et des savoir-faire locaux, insister sur la satisfaction des besoins élémentaires de la population, sur les initiatives des gens des secteurs populaires et sur la solidarité entre ces gens.

Alors, il est important de renforcer l'économie sociale et solidaire. Heureusement, l'entraide et la solidarité disposent de racines profondes dans la société haïtienne. Sans elles, les pertes en vies humaines à l'occasion du séisme seraient encore plus lourdes. Il convient de les canaliser et de greffer sur elles des entreprises économiques.

On doit réviser les pratiques, pour en tirer les aspects les plus porteurs pour la population. Cela peut se faire dans le cadre de colloques. Il n'est pas trop tard pour revenir sur des colloques de 2007. Aujourd'hui, après la catastrophe du 12 janvier 2010, il est encore plus important de chercher à en tirer des leçons.



## RESUME

*Une ONG internationale, Action Aid, la direction générale du ministère des Affaires sociales et le Conseil national des coopératives (CNC), l'Association nationale des caisses populaires haïtiennes (ANACAPH) ont organisé en Haïti, en 2007, trois colloques sur l'économie sociale et solidaire. Au premier, on avait réuni des responsables de centres d'appui à des organisations paysannes, des membres d'organisations paysannes et des universitaires. Au deuxième, les participants étaient des responsables de haut niveau de l'administration publique, des dirigeants d'organisations, des universitaires. Au troisième, se sont rencontrés des responsables d'organisations d'appui aux caisses populaires, des dirigeants de caisses populaires, des professionnels invités. Dans les trois cas, il y avait des présentations d'expériences, des discussions sur la place des organisations d'économie sociale et solidaire dans le contexte haïtien et des prises de position sur l'orientation des organisations de l'économie sociale et solidaire.*

*Ces colloques ont permis de recueillir des informations importantes sur des pratiques d'économie sociale et solidaire en Haïti, sur les différentes organisations qui la portent, sur des secteurs sociaux qui s'y intéressent, sur des activités entreprises, sur des difficultés rencontrées, sur la portée de certaines actions des groupes intéressés, sur les zones de travail et l'implication de certaines communautés. Toutefois, certains aspects non évoqués au cours des colloques méritent d'être étudiés. On doit chercher à comprendre la potentialité des différents types d'organisation, les articulations entre elles sur le terrain. Les précisions sur les cadres conceptuels des interventions n'ont pas été suffisantes à notre avis ; le cadre légal de fonctionnement des organisations de l'économie sociale et solidaire n'a pas été questionné ; le rôle des universités et celui de l'État dans le développement ou le fonctionnement des organisations d'économie sociale et solidaire n'ont pas non plus été discutés.*

*On peut se demander jusqu'où va l'intérêt de certains secteurs, quand on sait que les réflexions produites au cours des colloques n'ont pas été diffusées ou ne l'ont pas encore été, quand des actions suggérées n'ont pas été entreprises par les acteurs présents aux colloques. La grande question est de savoir ce qu'il faut faire pour dynamiser le secteur de l'économie sociale en Haïti, aujourd'hui. Les universitaires devraient entreprendre de sensibiliser l'État et les autres secteurs à la question, soutient l'auteur.*

*Jean Rénol Élie*



## INTRODUCTION

Au cours de l'année 2007, des organisateurs différents ont réalisé trois colloques sur le thème de l'économie sociale et solidaire en Haïti. Le premier a été organisé par l'organisation non gouvernementale (ONG) internationale Action Aid. Le deuxième par le ministère des Affaires sociales et du Travail (MAST) et le Conseil national des coopératives (CNC). Le troisième, enfin, par l'Association nationale des caisses populaires haïtiennes (ANACAPH). La question de l'économie sociale et solidaire n'est pas nouvelle au pays. En effet, en milieu rural comme en milieu urbain, il y a de nombreuses associations de travail, des groupes de crédit, des entreprises collectives de production de biens de consommation ou de services, des initiatives pour l'acquisition ou la construction d'infrastructures communautaire.

On a pris l'habitude de distinguer des associations traditionnelles de travail ou d'échange et de nouvelles associations dites modernes. Certains (Francisque, 1968) désignent les anciennes associations de travail comme des coopératives embryonnaires. D'autres (Roy-Fombrun, 1987) se réfèrent à la réunion de travail appelée *konbit*, pour dire que la société haïtienne est marquée par le *konbitisme*. D'autres encore (Tardieu<sup>1</sup>, 1986) croient que la coopérative est une planche de salut pour le pays ou prennent le temps d'énumérer les intérêts à promouvoir le coopératisme du modèle de Rochdale (Latortue, 1998) ou opinent que les associations traditionnelles, mieux ancrées dans la culture haïtienne, sont donc plus efficaces (Laguerre, 1975)

La Constitution de 1987 définit Haïti, entre autres, comme une « République coopératiste » (article 1). Les constituants se référaient-ils aux anciennes associations, aux nouvelles ou aux grands regroupements d'associations ? En tout cas, toutes les associations, tous les regroupements prônent la solidarité entre les gens, l'entraide, la coopération pour la fourniture de biens et de services essentiels aux membres des secteurs populaires.

Divers organismes interviennent sur le terrain à partir de partenariats avec des associations ou en appuyant quelques-unes de ces dernières. Certaines ONG affichent leur préférence pour un type particulier d'association présent sur le terrain ; dans certains cas, des ONG proposent un type à leur goût. Les paysans, les animateurs, les leaders locaux participent souvent, en même temps, à des associations de types

---

<sup>1</sup> Edouard Tardieu a publié 12 articles dans le quotidien *Le Nouvelliste*, au cours de l'année 1986, dans lesquels il soutient que le coopératisme constitue la seule voie de développement pour Haïti.

différents ou les appuient. Les nouvelles associations viennent s'ajouter à d'anciennes. On ne sait pas avec assurance quelle structure organisationnelle a la préférence des gens. Dans les années 1950 et 1960, des ethnologues s'évertuaient à démontrer l'importance du travail collectif en Haïti. Après les travaux de Michel Laguerre, en 1975, dans des articles, des mémoires, des thèses de doctorat et dans d'autres travaux, des chercheurs, des responsables administratifs, des consultants rendent compte des textes de différents groupes de travail ou les analysent. Ils essaient de dégager leur portée, leur utilité économique ou sociale, leur apport dans le développement de la société haïtienne.

Il est donc important que des personnes intéressées se réunissent pour rendre compte des études sur l'économie sociale et solidaire en Haïti et pour discuter des réflexions qui s'y rapportent, que des intervenants comparent les pratiques des organisations porteuses de l'économie sociale et solidaire, que les citoyens discutent des dispositions prises par l'État sur l'économie sociale ou sur les organisations d'économie sociale. Dans un tel contexte, la réalisation de colloques sur l'économie sociale et solidaire se présente comme un phénomène significatif. Mais cela attire davantage l'attention quand, sur une période de trois mois, trois colloques ont réuni des gens sur le même thème de l'économie sociale et solidaire. C'est précisément ce qui s'est passé en 2007.

Pourquoi ces trois colloques sur ce même thème en 2007 ? Est-ce qu'il pourrait s'agir là d'un surcroît d'intérêt pour ce thème, au pays ? Veut-on éviter une baisse de confiance dans l'utilité sociale des associations ? Cherche-t-on à ranimer le secteur associatif après ce qu'on a appelé la « crise des coopératives » de l'année 2002 ?

En effet, après l'effondrement de nombreuses entreprises de spéculation ou de blanchiment d'argent, improprement appelées des coopératives, en 2002, plusieurs intervenants pensaient que les coopératives et les associations en général allaient connaître un déclin en Haïti. Ils suggéraient de faire quelque chose pour expliquer aux gens la situation. Dans les faits, ces entreprises qui promettaient des intérêts mensuels de 10% à 13% n'étaient pas des coopératives ni des entreprises viables. Ces intervenants voulaient expliquer aux gens que les vraies coopératives peuvent contribuer à l'amélioration de leur situation économique et sociale et insister sur les potentialités du secteur associatif.

Un des colloques a été organisé par le ministère des Affaires sociales et du Travail (MAST) et le Conseil national des coopératives (CNC), l'institution de l'État pour les affaires coopératives. Le premier ministre d'alors et trois autres ministres y ont pris la

parole. Cela pourrait suggérer que le gouvernement de la République s'intéresse à la question.

Dans le cadre de notre recherche, nous partons de l'idée qu'on organise un colloque pour faire le point sur les connaissances disponibles sur un thème ou sur les pratiques en cours dans un secteur, pour comparer des positions, pour aider les intéressés à mieux se situer. Ainsi, l'examen des colloques pourrait permettre de prendre la mesure de l'état du secteur d'économie sociale et solidaire en Haïti ou, tout au moins, donner une idée des pratiques d'économie sociale au pays. Il devrait permettre de saisir comment les intervenants traitent de la question, sur les plans pratique et théorique.

Sur le plan pratique, il est important de savoir ce qui se fait sur le terrain. Il y a lieu d'identifier les différents acteurs, leurs aires d'action, les initiatives qui vont dans le sens de l'économie sociale. Nous devons tenir compte des situations de blocage, des contraintes qui freinent l'avancement des activités, pour savoir comment les contourner ou les dépasser. Les informations sur les résultats intéressants obtenus et sur les circonstances de leur obtention peuvent servir à soutenir le courage des personnes intéressées et leur fournir des modèles.

Le plan théorique compte aussi. Les concepts utilisés intéressent l'observateur ou le chercheur ; ils indiquent l'orientation suivie. D'ailleurs, le mode de conceptualisation est important, quand on veut produire des connaissances sur un thème et accompagner des gens dans le cadre de la construction d'actions collectives. La discussion théorique aide à mieux situer les pratiques présentées, à comprendre, dans une bonne mesure, les causes des succès ou des échecs.

Les trois colloques sur l'économie sociale et solidaire tenus en 2007 nous intéressent donc. Dans un premier temps (sections I, II et III), sur un registre plutôt descriptif, nous les présentons les uns à la suite des autres en conférant une attention spéciale aux expériences d'économie sociale et solidaire relatées, en résumant le contenu des principaux exposés faits pendant ces colloques et en livrant à l'occasion certains commentaires basés sur nos recherches antérieures, ce qui donnera une première idée du mode de traitement du thème de l'économie sociale et solidaire en Haïti. Dans un deuxième temps (section IV), sur un registre plus critique, nous livrerons quelques commentaires concernant la signification des trois colloques en tenant compte de leur contexte d'émergence et en nous arrêtant parfois sur certaines questions qui, à notre avis, auraient dû être approfondies davantage.



---

## COLLOQUE D'ACTION AID SUR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

---

### 1. COLLOQUE D'ACTION AID, HOTEL MOULIN SUR MER, 13 AU 15 SEPTEMBRE 2007

Ce colloque a été réalisé du 13 au 15 septembre 2007, à l'Hôtel Moulin sur Mer, à Montrouis (à environ 80 km de route, au nord-ouest de Port-au-Prince). Action Aid, ONG internationale, a réuni des organisations paysannes, des organisations de secteurs populaires ou d'appui aux secteurs populaires, pour des échanges sur l'économie sociale et solidaire. Elle a invité des professionnels qui généralement encadrent des organisations paysannes à participer aux échanges. Les objectifs généraux annoncés étaient les suivants :

- analyser des expériences d'économie sociale et solidaire ;
- faciliter une réflexion sur les caractéristiques de l'économie sociale et solidaire ;
- discuter d'une démarche pour construire un secteur d'économie sociale et solidaire fort.

Plus précisément, on a voulu amener les organisations paysannes à travailler ensemble, ou tout au moins, à chercher comment atténuer certaines rivalités entre elles. Notons qu'Action Aid finance des activités de plusieurs de ces organisations.

La tâche n'a pas été facile. À partir du Mouvement paysan de Papaye (MPP), un mouvement de portée nationale, le Mouvement paysan national du congrès de Papaye (en créole, Mouveman Peyizan Nasyonol Kongrè Papay [MPNKP]) s'est développé. Le *Tèt Kolé Ti Peyizan* ou, tout simplement, *Tèt Kole* a aussi une couverture nationale, même si ses représentants reconnaissent que sa présence est faible dans l'un ou dans deux des dix départements administratifs du pays. CROSE (Coordination régionale des organisations du Sud-Est) mène ses activités dans un seul département, le Sud-Est. Le

Mouvement paysan de Ranquite (MPR) travaille dans la commune de Ranquite (Département du Nord), avec l'appui de Voisin Mondial (une autre ONG internationale).

Dans un seul département ou même dans une seule commune, de grandes organisations et de petites — ici, nous considérons seulement le nombre de membres — se croisent, se disputent ou se contentent de partager un même territoire. Et puis, des positionnements politiques des dirigeants, au gré des conjonctures, les divisent ou les portent à dialoguer.

Mais toutes ces organisations animent des activités collectives de production, de transformation, de distribution, d'épargne et de crédit, d'éducation, de protection de l'environnement. Toutes déclarent vouloir l'avancement de leurs membres ou des communautés où elles s'insèrent. Toutes entreprennent des activités de développement. Toutes se plaignent des contraintes imposées par l'économie capitaliste. Alors, toutes ont intérêt au développement de l'économie sociale.

Nous présentons ici les grandes lignes des présentations de quelques-unes des organisations présentes au colloque et de celles de quelques professionnels appelés pour alimenter certains aspects des débats.

## **1.1. Expériences d'économie sociale**

### **- *La transformation de fruits avec des jeunes du MPR, par la représentation de Voisin Mondial*<sup>2</sup>**

Voisin Mondial est une ONG qui offre un support à des organisations de base dans cinq départements du pays. Il apporte son appui à des organisations travaillant dans divers domaines dont celui de la transformation des fruits. Il présente au colloque l'expérience du Mouvement paysan de Ranquite (MPR) dans la transformation de fruits.

MPR existe depuis 1986. Il a débuté avec l'appui de l'Église catholique. Il travaille dans les trois sections communales de la commune de Ranquite, avec des groupes de 10 à 15 personnes : des groupes mixtes, des groupes de femmes et des groupes de jeunes. Ces derniers sont créés pour assurer la continuité du mouvement. Le MPR travaille pour changer les conditions sociales sur les plans social, culturel et économique. Il développe des boutiques, le stockage, le crédit aux femmes, la transformation de fruits. Cette

---

<sup>2</sup> Représentation coordonnée par Iderle Brenus.

dernière activité a débuté en 2000, après la participation de membres du mouvement à une rencontre organisée à Value<sup>3</sup>. Les membres ont commencé à produire des confitures ou des gelées à partir d'ananas, de mangues, de corossols et d'oranges. Puis, ils ont commencé à produire du mamba (beurre d'arachide). Les instruments de travail sont rudimentaires. Ils ont des difficultés dans la présentation des produits. Ainsi, ils ne peuvent pas conserver les fruits et doivent les utiliser au moment de la récolte.

Les représentants du MPR considèrent comme des forces de leur organisation sa relation avec l'Association nationale des caisses populaires d'Haïti (ANACAPH), son niveau d'insertion dans la communauté et le sens de responsabilité des membres. Le MPR domine le marché local. Des opportunités existent. Mais les clients sont exigeants.

Ils reconnaissent aussi que le mouvement souffre de faiblesses. Ils notent l'absence d'un plan stratégique, de promotion ou de publicité ; le conflit de générations ; le manque d'information et de compétence pour la planification des ventes et des achats, l'approvisionnement en matériel, l'utilisation de la technologie, le contrôle de qualité, la rétention des clients. La vente des produits est concentrée sur une période courte et les délais pour l'obtention du matériel de travail sont souvent trop longs, ce qui limite l'organisation dans ces actions.

MPR disposait de 45 000 gourdes<sup>4</sup> pour commencer des activités menées essentiellement par des jeunes. Mais on ne sait pas trop — au moment de la préparation du texte pour le colloque — à combien s'élevait cette somme. Personne n'a pu donner des informations précises à ce sujet. Les jeunes se sont déplacés, ont constaté les membres adultes responsables de l'organisation centrale. Ceux-ci disent ne pas avoir suffisamment d'informations sur la gestion des fonds. Après une évaluation, le capital a été estimé à 44 000 gourdes environ. À noter que l'organisation n'achète pas les fruits à transformer. Ces derniers sont pratiquement donnés parce que la commune de Ranquite et sa voisine Baron en possèdent en quantité. Ou, du moins, l'approvisionnement en fruits n'exige pas de grands débours.

---

<sup>3</sup> Value est une partie de la douzième section communale Des Fourques de la commune de Petit Goave. Les activités de l'organisation dépassent les limites de la section communale qui couvre une superficie de 34,77 km<sup>2</sup> et réunit plus de 10 000 habitants.

<sup>4</sup> Actuellement, il faut plus de 40 gourdes pour un dollar américain.

Il s'agit d'économie sociale, insistent les représentants du MPR, car le MPR réunit des personnes qui cherchent ensemble des voies de sortie. Les activités entreprises permettent d'y arriver : elles sont viables et il y a persistance dans l'amélioration, disent les intervenants.

Un travail de structuration est à envisager au MPR. Sinon, ses membres auront de la difficulté à atteindre les voies de sortie. Le manque de coordination entre les activités des jeunes et celles des aînés semble constituer un problème pour l'organisation, même si les représentants au colloque disent constater une amélioration dans la gestion.

**- *L'économie sociale et solidaire face aux contraintes subies par les petits paysans, par la représentation de Tèt Kole*<sup>5</sup>**

Qu'est-ce que l'économie sociale solidaire ? C'est par cette question qu'a démarré la présentation du représentant de *Tèt kole*. Ce dernier explique que l'organisation qui pratique l'économie solidaire doit travailler pour la promotion de ses membres et celle de l'institution qui la supporte. Elle doit tenir compte de la protection de l'environnement. Les bénéfices réalisés doivent retourner aux membres. On trouve des activités solidaires entre les paysans dans la réalisation des jardins, dans les caisses populaires, les mutuelles de solidarité, les banques communautaires, l'occupation et la distribution de terres.

Les contraintes sont nombreuses, poursuit le représentant de *Tèt kole*. « On a des problèmes avec les *grandons*<sup>6</sup>. Le manque de sincérité des uns et le manque d'information chez les paysans gênent beaucoup le développement de l'économie sociale. Les outils de travail ne sont ni en nombre suffisant ni à la hauteur des tâches à accomplir. On parle souvent d'accompagner les paysans ; mais nous ne voyons pas encore les résultats de l'accompagnement, chez les petits paysans, se plaignent les représentants de *Tèt Kole*. »

Notre objectif, disent-ils, c'est d'obtenir de bons financements, articuler mieux les efforts des groupes qui veulent travailler ensemble, développer la solidarité. En ce qui concerne le financement, nous avons besoin de fonds pour l'investissement, pour la consommation, pour les dépenses courantes, pour couvrir des risques. Nous avons déjà,

---

<sup>5</sup> Représentation coordonnée par Rosner Jean-Baptiste.

<sup>6</sup> Ceux qui possèdent ou qui contrôlent de grandes superficies.

assurent-ils, des expériences en microfinance, grâce aux mutuelles de solidarité constituées par des gens de même zone.

Il est important de noter qu'au niveau des organisations de grande couverture territoriale, on rencontre divers types d'associations : des anciens groupes de travail, des coopératives de production, des caisses populaires, des mutuelles de solidarité, etc. Mais, l'articulation entre ces différentes formes n'est pas toujours claire. À ce niveau, il y a du travail à faire.

- ***Mobilisation de l'épargne populaire : Sere Pou chofe (SPC), par la représentation du MPP<sup>7</sup>***

*Sere pou Chofe* (SPC) est une caisse populaire. On discutait de la création d'une caisse populaire, quand un paysan a proposé ce nom, informe la représentation du MPP. Sa proposition a été retenue. *Sere pou chofe*, c'est mettre de côté une part, pour s'en servir plus tard.

Le prêt usuraire, appelé « coup de poignard », c'est comme une couleuvre qui boit le sang des paysans, explique le MPP. Le symbole de la coopérative est une machette qui coupe la couleuvre. Ils ont commencé, en 1976, avec 180 membres. Le coup d'état de 1991 a tout détruit. Les militaires avaient volé le coffre-fort. Nous avons perdu les livres, souligne la représentante du MPP. « Nous avons recommencé en 1995. Nous avons toutes les instances d'une caisse populaire et nous avons un seul employé. »

En ce qui a trait à la gestion, la représentation du MPP affirme que les affaires marchent. Il semble même que SPC fonctionne bien, sur tous les plans. C'est ce que disent les participants au colloque. La caisse permet à des membres de trouver des facilités pour la scolarisation de leurs enfants, pour l'achat de terrains, pour la construction de maisons. Toutefois, on demande du crédit surtout pour initier de petits commerces. Le nombre de membres est passé à 2 800, ces derniers temps : la confiance règne. Les petits prêts sont plus nombreux que les grands et il y a plus de femmes que d'hommes à demander des prêts.

---

7 Représentation coordonnée par Chavannes Jean-Baptiste.

Les représentants du MPP au colloque ont parlé de la caisse populaire *Sere Pou Chofe*. Mais, dans le Mouvement, il y a aussi des coopératives de production ; des groupes de transformation de fruits ; des magasins communautaires ; des silos pour le stockage des grains des producteurs ; etc. Le MPP est formé de groupements constitués d'une dizaine de membres chacun. Dans ces groupements, on pratique l'entraide et un certain niveau de production collective. Des membres du MPP participent aussi à des anciennes pratiques de travail collectif, mais on n'en parle pas au niveau du mouvement.

- *L'expérience de Lèt à gogo*<sup>8</sup>

*Lèt à gogo*, du lait à gogo. Il s'agit d'une expérience de production de lait et de transformation du produit menée par le groupe *Veterimed* avec des groupes de paysans dans différentes régions du pays. Le principal animateur de ce groupe, le médecin vétérinaire Michel Chancy, a présenté les différents aspects de l'expérience : regrouper les producteurs, les former en élevage, les aider dans le conditionnement, la transformation et la commercialisation du produit laitier. Il y a, en Haïti, une potentialité de production laitière non totalement exploitée. Les vaches, explique-t-il, avec un autre traitement, peuvent donner une quantité de lait plus importante que celle recueillie jusqu'à présent. La marque déposée « Lèt a gogo » peut se traduire « du lait en grande quantité, du lait à profusion ». C'est comme une invitation à travailler pour une augmentation substantielle de la production.

*Lèt à gogo* contribue au renforcement des organisations de producteurs et les assiste dans leurs luttes pour maintenir ou récupérer des surfaces de pâturage. Dans le Nord-Est, des organisations de producteurs mènent en effet toute une bataille pour pouvoir utiliser des terres de l'État pour la production animale.

Il s'agit aussi, pour *Lèt à gogo*, d'aider à l'amélioration de la diète des écoliers en leur facilitant une ration régulière de lait. Pour cela, des discussions sont menées avec des responsables de cantines scolaires.

Michel Chancy a gagné, en 2006, un prix pour l'innovation sociale en Amérique latine, pour l'initiative et le développement de *Lèt à gogo*. Toutefois, ce produit n'est pas encore à la portée des couches pauvres du pays.

---

8 Représentation assurée par Michel Chancy.

### - *Les activités de la CROSE*<sup>9</sup>

La CROSE est la Coordination des organisations du Sud-Est. Elle couvre des communes du département du Sud-Est. Elle se présente comme une organisation régionale et plaide pour l'adoption de la formule de regroupement départemental des organisations des secteurs populaires. Elle regroupe des citoyens et des paysans et manifeste de l'intérêt pour la construction d'une économie sociale et solidaire.

La CROSE informe ses représentants au colloque, travaille avec des groupes de paysans qu'elle aide à s'organiser pour produire mieux et à s'approprier des structures de production. Elle s'occupe d'infrastructures pour l'agriculture, de transformation des produits, de formation scolaire dans le milieu rural, de protection de l'environnement. Pour cela, elle coordonne tout un réseau d'associations dans le département du Sud-Est.

La CROSE participe à la production et à la distribution du *lèt a gogo*, dans le Sud-Est et s'occupe de questions de genre. Elle constitue, par ailleurs, avec ses membres citoyens et ses membres paysans, une force politique dans le département du Sud-Est.

## **1.2. Exposés sur l'économie sociale et solidaire**

Le colloque a permis des échanges sur les expériences de terrain de ces organisations. MPR, *Tèt Kole*, MPP, CROSE, *Lèt à gogo* pratiquent l'économie sociale. Ces organisations mettent sur pied des activités de formation et d'encadrement de groupes de paysans. Elles reçoivent l'appui de certaines ONG. Elles ont effectivement intérêt à joindre leurs efforts. Dans beaucoup de cas, elles travaillent dans les mêmes espaces. Souvent, elles comptent sur l'appui des mêmes partenaires. Une concertation entre elles est nécessaire. Le colloque devait initier une ère de collaboration.

Les échanges d'expériences sont importants pour les organisations. Elles ont profité chacune des avancées et des erreurs des autres. Elles ont appris à se connaître, à voir les possibilités de coopération entre elles. Il a été question de poser des jalons pour la construction d'un grand secteur d'économie sociale et solidaire, au pays. Souvent ces organisations se côtoient sans vraiment échanger entre elles. Pis, elles se battent pour le contrôle du terrain. MPP et *Tèt Kole* veulent toutes les deux couvrir le territoire national. CROSE se définit comme une organisation régionale et couvre tout le département du

---

<sup>9</sup> Représentation coordonnée par Gérald Mathurin. M. Mathurin a joué aussi un rôle de facilitateur au cours de la rencontre.

Sud-Est. Ces trois organisations se querellent souvent pour des pouces de terrain, selon des représentants. Et cela ne constitue pas un gain pour la paysannerie.

Le but du colloque était de porter les organisations paysannes à approfondir la question de l'économie sociale et solidaire. On ne s'est pas arrêté aux échanges d'expériences. Si elles arrivent à approfondir la question de l'économie sociale, elles verront mieux la nécessité de travailler ensemble. Pour ces raisons, on avait invité d'autres personnes à faire des exposés sur l'économie sociale ou sur des aspects de cette dernière. On a essayé de porter la discussion plus loin, pour travailler sur des aspects méthodologiques. Raphaël Yves Pierre, directeur de Action Aid Haïti-République dominicaine, Marc-Athur Fils-Aimé, directeur de l'Institut culturel Karl-Lévêque (ICKL), Camille Charmers, coordonnateur de la plateforme de plaidoyer pour un développement alternatif (PAPDA), Jean Rénol Élie, coordonnateur du groupe Recherche action formation (RAF) et professeur à l'Université d'État d'Haïti, ont été invités à faire des exposés au colloque, pour approfondir les discussions et pour aider à mettre sur pied un programme de collaboration entre les organisations.

**RAPHAËL YVES PIERRE** a présenté un exposé sur la genèse, les visions et le processus de construction de l'économie sociale et solidaire. Il a invité les participants à se rappeler que le monde est hétérogène : des intérêts différents s'affrontent sur le terrain, malgré de beaux discours sur le développement. D'ailleurs, a-t-il expliqué, certaines activités sont intégrées à l'économie globale, alors que d'autres, malgré leur importance pour les membres des secteurs populaires, ne le sont pas.

Les contraintes du néolibéralisme sont nombreuses, reconnaît-il. Mais les organisations qui travaillent dans le cadre de l'économie sociale et solidaire doivent éviter de se constituer en simples relais entre l'État central et la communauté. Elles doivent évoluer dans le cadre d'un modèle de développement conçu comme une construction sociale. Pierre rappelle que l'économie sociale et solidaire se base sur une logique de réciprocité. Dans la nouvelle construction sociale, le profit ne sera pas le mobile de tout. On tiendra alors compte des besoins des autres, on acceptera les points de vue des autres et on en tiendra compte dans la prise de décision. Pour cela, les organisations porteuses de l'économie sociale et solidaire feront la promotion d'une démocratie participative et valoriseront la culture populaire.

L'économie sociale et solidaire est-elle possible dans le cadre du néolibéralisme? Cette question suggérée par l'exposé de Raphaël Yves Pierre invite à prendre conscience du poids des relations marchandes dans les rapports sociaux d'aujourd'hui et à comprendre

que, pour le développement de l'économie sociale et solidaire, un travail ardu est nécessaire. M. Pierre invite aussi à tenir compte de la culture populaire. Dans le contexte haïtien, il est important de bien asseoir cette notion. Trop de gens voient la culture comme du passéisme. La culture est dynamique : on part du vécu pour aller plus loin.

**MARC-ARTHUR FILS-AIME** a parlé d'économie solidaire et populaire et a rappelé que tout se passait, aujourd'hui, dans le cadre du capitalisme dominant. On doit donc en tenir compte dans le travail d'appui aux secteurs populaires. Pour lui, une économie solidaire et populaire repose sur des organisations autonomes ; le travail en faveur de la communauté ; la satisfaction de besoins sociaux (c'est-à-dire ressentis par la population) ; des règles démocratiques ; le respect de l'environnement ; et la distribution des ressources de façon équitable. Il insiste sur le qualificatif « populaire » pour souligner le caractère de classe de l'approche.

L'économie solidaire et populaire, a-t-il ajouté, ne doit pas constituer une béquille, pour résoudre le problème du chômage. Il s'agit de mettre ensemble les travailleurs pour qu'ils prennent en mains leur destin, pour qu'ils créent des richesses à distribuer dans de bonnes conditions. C'est un canal pour la formation politique et idéologique. M. Fils-Aimé a invité à la vigilance : des intellectuels bourgeois peuvent détourner la notion d'économie solidaire et populaire et l'utiliser contre les masses.

Il a signalé les sources possibles de financement des activités d'économie sociale et populaire : la cotisation des membres ; les résultats des activités des organisations ; l'aide d'un particulier ; d'un organisme du pays ou de l'étranger et la subvention de l'État. Il a aussi invité les membres des organisations à suivre certains principes :

- la collaboration ;
- le respect des connaissances et des expériences des membres ;
- les échanges d'expériences entre les producteurs et les consommateurs ;
- la créativité ;
- la concertation et la participation à la réalisation d'un plan de développement ;
- le travail en réseau ;
- la distribution équitable des richesses ;
- la recherche et la communication de technologies ;
- la promotion de valeurs comme le respect, la solidarité, l'égalité et la justice ;

- la disposition à apprendre de l'autre.

M. Fils-Aimé insiste sur la composante politique. Or, pour faire avancer l'économie solidaire et populaire dont il parle, un travail d'accompagnement des masses est nécessaire, par des promoteurs et par l'État. Il faudra former les promoteurs, car ils doivent avoir une capacité d'analyse politique. Il faudra aussi organiser des pressions sur les instances de l'État, pour les porter à agir dans le sens favorable aux couches populaires. La stratégie de réalisation du plan de développement de façon participative pourra peut-être aider en ce sens. On en profitera pour porter les gens à prendre conscience de la situation.

**JEAN RÉNOL ÉLIE** a fait une présentation de l'expérience coopérative haïtienne. Il a invité à tenir compte des jeux des acteurs. Il a considéré notamment les promoteurs, les coopérateurs et l'État.

Les promoteurs présentent souvent l'association coopérative comme « la planche de salut »<sup>10</sup>. Mais, de manière générale, ils ne savent pas tirer des leçons de l'expérience associative du milieu ni porter les coopérateurs à articuler la coopérative avec les principales activités économiques de leur zone. En ce qui concerne les caisses populaires, on enregistre souvent des succès financiers, sans arriver à en tirer des avantages sur le plan économique, pour les épargnants. Les coopérateurs entrent à la coopérative par suivisme : ils y sont pour répondre à l'invitation d'un promoteur qui est souvent un prêtre ou un pasteur de culte réformé, mais ils n'arrivent pas à se l'approprier. Les coopératives restent, pour eux, des organisations étrangères.

L'État proclame la liberté d'association et se déclare en faveur du développement coopératif. Des exemptions fiscales sont accordées aux coopératives, pour leur faciliter l'acquisition d'équipements. Mais, quand on considère de près le cadre légal élaboré sur la matière, on découvre que l'État est surtout intéressé au contrôle des regroupements de personnes que constituent les coopératives et il s'intéresse peu à leur développement. Quant aux autorités locales, on feint même ne pas savoir que des avantages sont accordés par l'État à ce type d'association.

---

<sup>10</sup> L'expression « la planche de salut » est le titre d'un article d'Edouard Tardieu dans le quotidien *Le Nouvelliste*.

Élie a soutenu que les résultats du modèle de Rochdale sont maigres en Haïti. D'après lui, c'est parce que, d'une part, l'appui de l'État n'a jamais été effectif (ou n'a pas existé effectivement) et, de l'autre, parce que les promoteurs n'ont pas su tenir compte du vécu des gens dans la mise en place des associations coopératives.

Il a plaidé pour un engagement de l'université dans la promotion de l'économie sociale. Il faut, soutient-il, former des professionnels en la matière avec un ancrage dans la réalité, des gens capables de construire les coopératives ou d'autres organisations d'économie sociale avec les membres. Les promoteurs qui viennent seulement débiter un discours sur le coopératisme ne feront pas avancer l'affaire. Aussi, il est important, selon lui, de renforcer les regroupements d'organisations d'économie sociale, pour influencer l'orientation des instruments légaux, de façon à créer un espace plus favorable. Il interpelle ceux qui dénoncent les méfaits du néolibéralisme : il ne suffit pas, dit-il, de dénoncer les entraves posées aux membres des secteurs populaires par les tenants du néolibéralisme. Il faut aider dans la construction d'alternatives.



---

**FORUM DU  
MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DU TRAVAIL (MAST) ET DU  
CONSEIL NATIONAL DES COOPÉRATIVES (CNC)  
SUR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

---

**2. FORUM SUR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE,  
18 ET 19 SEPTEMBRE 2007**

Le forum sur l'économie sociale et solidaire s'est tenu les 18 et 19 septembre 2007. Il a été organisé à partir d'une collaboration entre le ministère des Affaires sociales et du Travail (MAST) et le Conseil national des coopératives (CNC). La décision de tenir ce forum, selon le rapporteur, a été prise dans le cadre d'une démarche du gouvernement haïtien qui prône « le modèle d'économie sociale et solidaire, aujourd'hui un des instruments indispensables pour concrétiser une avancée certaine vers l'atteinte du développement ».

En effet, la présence d'officiels de haut rang semblait signifier l'engagement du gouvernement de la République dans la démarche. Étaient présents à l'ouverture de ce forum, pour délivrer un message ou pour accompagner les participants :

- le Premier ministre, Jacques Edouard Alexis ;
- le ministre des Affaires sociales et du Travail, Gérald Germain ;
- le ministre de la Planification et de la Coopération externe, Jean Max Bellerive (actuellement premier ministre) ;
- le secrétaire d'état aux Affaires sociales, Michel Péan ;
- le président de la Commission des Affaires sociales de la Chambre des députés, Jean Etzer Valentin ;
- le directeur général du MAST, M. Boyer ;
- le directeur général du CNC, M. Frantz Prinvil ;

- et de nombreux cadres de l'administration publique.

Depuis le vote de la Constitution de 1987, soit plus de 20 ans depuis la qualification d'Haïti comme « une République coopératiste », au niveau de l'État, on n'a pas élaboré des instruments légaux pour faciliter le développement du coopératisme au pays. Les différents gouvernements, depuis 1986, n'avaient même pas fait fonctionner le conseil d'administration du conseil national des coopératives créé par une loi de 1953 sur les coopératives, repris par d'autres lois et par un décret de 1981. D'ailleurs, ce dernier décret semblait viser plus un contrôle policier des regroupements coopératifs que la promotion du coopératisme au pays.

Le gouvernement du premier ministre Martial Célestin, sous la présidence de Leslie F. Manigat (février-juin 1988), avait créé un ministère des Coopératives et du Développement communautaire. Mais, renversé par un coup d'État avant moins de cinq mois de fonctionnement, ce gouvernement n'avait pas eu le temps de montrer les lignes de sa politique en matière de coopératisme et de développement communautaire.

Il y a une loi de 2002 sur les Coopératives d'épargne et de crédit. Elle laisse l'impression d'être une réponse maladroite du législateur à la situation de panique créée par l'effondrement des nombreuses structures de spéculation ou de lavage d'argent improprement appelées des coopératives, à l'époque. Cette loi porte seulement sur les coopératives financières. Elle détache même celles-ci de l'ensemble du secteur coopératif et confie à la Banque de la République d'Haïti le soin de contrôler les activités financières des caisses populaires.

La réalisation d'un forum sur l'économie sociale et solidaire et la mobilisation des autorités autour de cette activité semblaient indiquer qu'enfin un gouvernement allait prendre en mains la question. Divers experts ou praticiens ont été appelés pour traiter les thèmes retenus et animer des ateliers. :

- des universitaires comme l'économiste Daniel Altiné ;
- le juriste Jean Rosier Descardes ;
- des animateurs d'organisations paysannes comme le sociologue Abner Septembre ;
- le gestionnaire Sanon Guercin Edouard ;
- un animateur de programme de crédit populaire, Lionel Fleuristin ;

- une responsable au niveau d'une institution d'État pour les coopératives en Argentine, Claudia Dovenna.

## 2.1. Expériences d'économie sociale

**SANON GUERCIN EDOUARD** a présenté l'expérience de la Fédération des associations caféières natives (FACN) comme une expérience modèle, dans l'économie sociale. Elle fonctionne, a-t-il dit, suivant les principes et les valeurs du coopératisme formulés ou reformulés par l'Alliance coopérative internationale, en 1995. Elle est une fédération d'associations formées de groupements de petits planteurs.

Cette fédération de producteurs de café, a-t-il expliqué, se donne la mission de développer la filière du café en visant la protection de l'environnement et l'augmentation du revenu du producteur. Elle collecte, conditionne et exporte le café de ses membres. Elle s'occupe aussi de la production du bambou et de la transformation de fruits. Elle donne aux membres un encadrement technique et permet aux producteurs d'accéder au marché équitable. Déjà elle réunit des paysans des départements du Sud-Est, de la Grande Anse, de l'Artibonite, du Nord-Ouest et de l'Ouest.

Le café a été pendant longtemps la principale source de devises du pays. Le géographe français Paul Moral parle de la prééminence du café (Moral, 1961). Le ministre des Finances Merceron a rendu le cyclone Alen, en 1980 (Élie, 1986), responsable de l'échec de la politique de développement du gouvernement de Duvalier parce qu'il avait détruit les caféières de la partie sud du pays (la « bande sud », qui va de Thiotte à Tiburon, produit à peu près les deux tiers du volume total de café exporté). Mais il faut surtout comprendre que les paysans ne refont pas les caféières après les cyclones parce qu'ils devraient attendre trop de temps pour la première récolte et parce que, avec l'augmentation de la population, les demandes en vivres sont plus importantes. Enfin, parce que le producteur recevait une faible part du revenu tiré du café, c'est-à-dire 29% de ce revenu, dans les années 1960, d'après le docteur P. G. Sylvain (ou encore près de 32% de ce revenu, selon des calculs faits ultérieurement par d'autres [Élie, 1986]). Tout le reste allait à l'État et aux intermédiaires.

L'État haïtien a abandonné les taxes à l'exportation sur le café. On ne voit plus les spéculateurs en denrées, les nœuds les plus caractéristiques du réseau de la commercialisation du café. Trois des quatre bureaux de la FACN se trouvent dans cette bande sud du pays (à Thiotte, à Jacmel et à Beaumont). Allons-nous vers une reprise de

production caféière? Une réussite de la FACN ne devrait-elle pas avoir comme conséquence une relève de la production caféière? En outre, ne serait-elle pas bénéfique pour l'environnement? Voilà autant de questions qui exigeraient un examen plus approfondi.

**ABNER SEPTEMBRE** a présenté « l'expérience communautaire » de l'Association des paysans de Vallée (APV). Cette association, rapporte-t-il, met l'accent sur le développement endogène. Elle travaille avec le souci de protéger l'environnement. Elle cherche à développer l'esprit communautaire en partant de la solidarité et de la tradition d'entraide propres au milieu rural haïtien, pour porter les paysans à prendre en charge leur devenir.

L'APV a réalisé des infrastructures importantes : 13 km de route, une école communautaire, un impluvium, une bibliothèque, un cybercafé, une boutique d'artisanat. Elle travaille sur la santé, sur la formation préscolaire. Elle organise des distributions d'outils agricoles, de poussins, de porcelets. Elle fait fonctionner des ateliers d'artisanat. Elle réalise des foires d'écotourisme.

L'APV se veut un modèle de développement endogène. Elle fonctionne principalement à partir des ressources de sa localité d'implantation. Elle peut servir de modèle à d'autres zones. Celles-ci pourront profiter de sa réussite et reprendre le chemin tracé en valorisant leurs ressources, à leur tour. L'expérience est à suivre.

**LIONEL FLEURISTIN** a présenté le « rôle des structures financières de base dans l'économie sociale et solidaire ». Ces structures de base dont parle Lionel Fleuristin sont des banques communautaires, des mutuelles de solidarité, etc. Elles se regroupent autour d'organisations faïtières qui, elles-mêmes, sont au nombre de neuf. Elles se répartissent à travers tout le pays et constituent le KNFP (en créole : *Konsèy Nasyonan Finansman Popilè* ; en français : Conseil national de financement populaire).

Le KNFP appuie et renforce les banques communautaires et les mutuelles de solidarité. Ces structures de base, explique M. Fleuristin, participent de l'économie sociale et solidaire. Elles apportent du crédit en milieu rural et aux plus pauvres ; elles entretiennent et renforcent l'esprit d'appartenance des membres ; et elles participent à la construction d'une société démocratique et équitable.

M. Fleuristin propose des passerelles entre les banques communautaires et les mutuelles de solidarité, d'une part, et les caisses populaires de l'autre ; il veut aussi une collaboration entre le KNFP et l'ANACAPH (Association nationale des caisses populaires haïtiennes). Cela parce que, argumente-t-il, ces deux institutions servent la même clientèle et poursuivent des objectifs similaires. Il serait important de mieux préciser le type de relations à établir entre ces structures de base et les caisses populaires, ou de discuter du type de collaboration à envisager. Les banques communautaires et les mutuelles de solidarité deviendraient-elles des « membres institutionnels » des caisses populaires ? Leurs relations passeraient-elles par le KNFP et l'ANACAPH ? Les caisses membres de l'ANACAPH disposant déjà d'un potentiel de crédit non utilisé totalement par leurs membres offrirait-elles l'occasion d'utiliser cet argent dans le secteur populaire ? Est-ce que l'une des structures n'aura pas tendance à chercher à absorber des membres de l'autre ? Notons que les caisses populaires ont déjà un statut légal, alors que les banques communautaires et les mutuelles de solidarité n'en disposent pas encore. Cela fait une différence à considérer, lors des négociations.

**CLAUDIA DOVENNA** est venue apporter au forum l'expérience de l'Institut d'action coopérative d'Argentine. En effet, après l'effondrement de l'économie argentine, en 2001, dans beaucoup de cas, les anciens employés des entreprises en difficulté ont créé des coopératives pour les faire fonctionner. L'État a compris la nécessité d'appuyer ces initiatives. L'Institut représente l'autorité, en matière de coopératisme. Il a pour but de soutenir les entreprises et de favoriser le développement du secteur. Beaucoup d'entreprises déclarées non viables ont effectivement recommencé à fonctionner, grâce à ces initiatives. Des emplois sont maintenus. La production a repris.

Cette expérience est relativement jeune. Mais, elle montre déjà la nécessité d'un appui de l'État au développement de l'économie sociale. Chez nous, un Conseil national des coopératives existe depuis 1953. Peut-il dynamiser le secteur coopératif chez nous ? Il ne l'a pas fait encore. Il a même laissé se développer des pratiques de spéculation sous la couverture de coopératives, entre 1996 et 2002, sans intervenir pour redresser la barre. Il y a lieu de questionner la raison d'être et le fonctionnement de cet organisme de l'État.

## 2.2. Exposés sur l'économie sociale et solidaire

Le premier ministre **JACQUES EDOUARD ALEXIS** a ouvert les travaux du forum. Selon lui, « ce forum répondait à une nécessité dans ce pays qu'on ne cesse d'épingler comme le plus pauvre de notre hémisphère avec toutes les conséquences qui en découlent ». Il a rassuré l'assistance à l'effet qu'il croyait en la fécondité des réflexions développées dans le cadre du colloque. Il a avancé que travailler sur l'économie sociale et solidaire constituait une manière de s'attaquer à cette réalité. Il a demandé aux participants de proposer des éléments de solution. Il espérait pouvoir, avec les résultats, aider à réduire la fracture sociale qu'il déplore.

**DANIEL ALTINE** a présenté aux participants *L'économie sociale et solidaire : concepts, vision de société et perspectives*. Pour comprendre l'économie sociale et solidaire, a-t-il expliqué, on doit partir de l'économie de marché qui se base sur les intérêts propres comme motivation aux décisions. L'économie de marché favorise l'inégalité, le chômage, l'exclusion et la spéculation et génère une finance déconnectée de la production des richesses et ignore les besoins non rentables. En outre, l'économie de marché ne donne aux secteurs populaires l'accès ni à la propriété, ni au crédit, ni aux intrants, ni à l'information.

Devant la précarité et l'exclusion, a poursuivi M. Altiné, s'est développée une réaction de la société civile. Cela l'amène à chercher la liaison entre économie et solidarité. L'économie solidaire peut donc se définir, selon M. Altiné, comme « un ensemble d'initiatives économiques privées qui misent sur l'intérêt collectif et la solidarité, plutôt que sur le profit. Elle sert à redonner sens à la vie collective. Selon lui, l'économie sociale et solidaire comprend des organisations comme les coopératives, les mutuelles ou les associations qui respectent les principes suivants :

- processus de décision démocratique ;
- liberté d'adhésion ;
- activités non lucratives ou de lucre limité ;
- priorités aux personnes et au travail plutôt qu'au capital. »

Pour Altiné, l'économie sociale et solidaire couvre des secteurs comme le crédit agricole, l'épargne, la microfinance, la production, le commerce équitable. Ses axes majeurs sont la création de services et l'intégration économique. Elle donne la priorité aux activités locales liées aux besoins non couverts par les secteurs public et privé.

L'économie sociale et solidaire porte l'idée d'un nouveau projet de société, d'un nouveau contrat social. Elle vise l'intégration des individus. Elle a besoin de la reconnaissance des pouvoirs publics. Altiné souligne que la Constitution haïtienne de 1987 en posait déjà les principes de base. Toutefois, pour la faire avancer en Haïti, souligne-t-il, on doit travailler sur une politique nationale de développement des mouvements associatifs, sur des mesures d'aide directe aux processus de décentralisation et de développement local, sur un partenariat entre l'État, les collectivités territoriales et les acteurs d'économie sociale, ainsi que sur un cadre légal et institutionnel.

Les propositions de Daniel Altiné nous paraissent pertinentes. Toutefois, nous devons reconnaître que la besogne appelée par leur mise en application sera ardue. Pour mettre en place un cadre légal et institutionnel adéquat, pour impulser la politique nationale de développement des mouvements associatifs, il est nécessaire de bien comprendre la portée des différents types d'organisation qui constituent les mouvements associatifs. Cela implique un engagement de professionnels dans des recherches sur les expériences passées, pour en dégager les raisons des succès passagers, les causes des situations de stagnation ou des échecs et pour proposer des articulations porteuses entre les différents acteurs.

**JEAN ROSIER DESCARDES** a traité le thème de l'économie sociale et solidaire en insistant sur « les enjeux de l'informel ». Il a cherché son cadre théorique dans l'anthropologie économique. Cela l'a amené à mettre l'accent sur la violence des inégalités sociales en Haïti et à considérer la conception dualiste de la société haïtienne, avec un pays légal et un pays réel, en adoptant la proposition de François Gayot. Le pays réel, dit-il, se compose de la bourgeoisie commerçante, de la bourgeoisie bureaucratique, des classes moyennes urbaines. Elle constituerait l'État territorial. Il serait réglementé par le code civil. Le pays réel, avec la paysannerie, serait un État segmentaire et puiserait ses mécanismes de fonctionnement dans la coutume. Il y aurait, selon lui, une logique de confrontation entre les deux sociétés.

Pour survivre, les paysans ont dû faire preuve de pragmatisme. Ils ont dû s'entraider et développer la solidarité en matière de travail. D'où l'émergence des associations de travail, des organisations informelles. Descardes a repris Étienne Leroy, selon qui il faut se garder contre la prétendue supériorité du formel. Les associations traditionnelles de travail seraient alors, pour Descardes, les principales organisations porteuses de l'économie sociale.

Cette position de Descardes renvoie à un débat sur la différence entre associations traditionnelles et associations modernes. Car, sans cracher sur les coopératives du modèle de Rochdale présentes au pays depuis la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle, il rejette la position soutenue par plus d'un, selon laquelle la coopérative, une association moderne, serait plus performante que les anciennes associations de travail encore présentes sur le terrain.

M. Descardes soutient que le paysan a choisi l'informel en s'organisant dans des associations comme le *konbit*, l'*eskwad*, le *solde*, le *sabotay*. Il présente la coopérative comme une organisation formelle et affirme que, grâce à elle, beaucoup de personnes ont été épargnées de la grande précarité. La question de l'importance de l'économie sociale se pose. Peut-elle sortir les gens de la misère ? Pourquoi ces gens qui ont été épargnés grâce à la coopérative n'avaient-ils pas intégré plutôt des associations traditionnelles ? Les associations traditionnelles de travail peuvent-elles, elles aussi, sortir les gens de la précarité ? Il faudrait donc continuer la discussion et approfondir la question.

### **2.3. Une rencontre avec M. Prinvil, directeur général du CNC, au sujet du forum<sup>11</sup>**

Dans les journaux, on annonçait un colloque du ministère des Affaires sociales sur l'économie sociale. Ce ministère l'a financé à partir de la Caisse d'assistance sociale, mais il a été réalisé par le ministère des Affaires sociales et le Conseil national des coopératives (CNC) et portait le titre de *Forum sur l'économie sociale et solidaire*.

Au niveau de l'État haïtien, le CNC, créé depuis 1953, placé d'abord sous la tutelle du ministère du Commerce puis sous celle du ministère de la Planification à partir de 1976, s'occupe des questions coopératives. Mais les syndicats et de nombreux autres types d'organisation s'inscrivent généralement dans les registres du ministère des Affaires sociales. Depuis 1986, des organisations diverses cherchent une reconnaissance de ce ministère.

---

<sup>11</sup> Section de chapitre réalisée à partir de propos recueillis par Irdèle Lubin.

Les organisateurs du colloque sont partis d'une définition de l'économie sociale qui couvrait les divers types de coopératives. Les gens du ministère des Affaires sociales avaient proposé de parler d'économie sociale et solidaire, dans le but, selon eux, d'ouvrir le cadre et de couvrir les diverses associations du milieu rural, les groupements paysans, les combites, etc.

Comment est-on arrivé à l'idée de ce colloque ? D'abord, M. Boyer, qui est devenu directeur général au ministère des Affaires sociales, a travaillé comme consultant au CNC. Il a compris qu'il pouvait continuer la collaboration avec le CNC, à partir de son nouveau poste. Il croit au développement de l'économie sociale et rend compte de la matière qui s'y rapporte au ministère des Affaires sociales. De plus, il a travaillé sur les pyramides financières ou les entreprises de spéculation improprement appelées coopératives qui étaient à la base de la crise de 2002.

Les deux directeurs généraux, Prinvil et Boyer, estiment que l'économie sociale peut apporter beaucoup au développement du pays. Ainsi, parce qu'ils avaient travaillé ensemble et pour des raisons d'ordre professionnel, ils ont été à la base de la réalisation du colloque. Aussi, M. Prinvil dit avoir voulu savoir ce qui existait et ce qui est possible entre le public et le secteur privé en ce qui a trait à l'économie sociale.

Il y avait aussi une occasion à exploiter sur le plan international. Une coopération entre Haïti et l'Argentine passait par le ministère des Affaires sociales. La question de l'économie sociale était à l'ordre du jour en Argentine. Dans ce pays, il existe un bureau s'occupant de tout ce qui théoriquement et philosophiquement se rapporte à l'économie sociale. Les organisateurs ont donc invité une représentante de cette institution à participer au forum.

Ce forum a réuni des hauts dirigeants de l'État. Le premier ministre, le ministre du Plan, le ministre des Affaires sociales y ont délivré chacun un message. La présence des fonctionnaires du ministère des Affaires sociales était remarquable. Il semble que le directeur général de ce ministère, l'un des porteurs de l'idée, les a encouragé à participer. Différents types de coopératives, des associations économiques de femmes et des associations inscrites au ministère des Affaires sociales ont été invitées.

L'entrevue accordée à Irdèle Lubin par M. Prinvil nous a fourni l'occasion d'en savoir un peu plus sur l'expérience du directeur général du CNC en animation coopérative. À Gressier (chef-lieu d'une commune de l'arrondissement de Léogane, dans le département de l'Ouest), sa ville natale, M. Prinvil a fondé une caisse populaire, *Men ale Men vini* (MAMEV). Aujourd'hui, la caisse dispose de 80 millions de gourdes et crée 14 emplois directs, ce qui est beaucoup pour une petite localité comme Gressier.

Les politiciens, souligne M. Prinvil, cherchent le dialogue avec la coopérative en raison de son importance dans la communauté. Il explique qu'actuellement Gressier est devenu une petite circonscription et que l'actuel vice-délégué (représentant du gouvernement) est un des membres de la caisse populaire. Il est très fier de cette réussite.

M. Prinvil a également parlé de la situation de la caisse KOTELAM. Un jeune qui y travaillait tout en poursuivant ses études classiques en est aujourd'hui le directeur : il gère une caisse dont le capital atteint les 300 millions de gourdes. M. Prinvil souligne avec regret qu'il y a des difficultés à investir une telle somme.

M. Prinvil a désigné trois expériences d'économie sociale qui méritent d'être étudiées par l'université. Celle de Value (commune de Petit Goâve), celle de Marmelade, celle du Mouvement paysan de Papaye (MPP) (commune de Hinche). Ces expériences ont, respectivement, comme animateur principal Abner Septembre, Guercin Edouard et Chavannes Jean-Baptiste. D'après Prinvil, ces expériences fonctionnent avec des approches différentes et ont des faiblesses. À Marmelade, l'État est présent, même trop présent. Marmelade est la commune de naissance de l'actuel président de la République, M. René Préval. Ce dernier, après son premier quinquennat au pouvoir (1996-2001), y est retourné pour animer des projets de développement. L'expérience du MPP est libre, selon M. Prinvil. Mais il y a un mélange de politique active et de coopératisme qui brouille tout. Il n'y a pas d'équilibre ; les dirigeants n'arrivent pas à discriminer ce qui est essentiellement politique, pour le traiter en tant que tel. La caisse populaire du mouvement qu'on appelle *Sere Pou Chofe* a connu bien des difficultés. À Value, il y a un mélange de travail associatif et d'initiatives individuelles qui trouble parfois. Cela pousse même à poser des questions sur les finalités du projet.

Il y a, d'après M. Prinvil, un problème à résoudre : les coopératives, bien qu'elles disposent de moyens importants, ne dépassent pas encore les banques en matière de politique de crédit. Elles ne veulent pas courir le risque d'octroyer des prêts pour divers types d'activité.

Malgré la présence de membres importants du gouvernement au colloque, on n'a pas la garantie que les perspectives sont prometteuses pour l'économie sociale au pays. Le CNC, organisme d'État pour les coopératives, compte sur un budget de 18 millions de gourdes, mais, dès le départ, 16 millions de gourdes vont aux salaires. L'organisme d'État a donc peu de moyens pour travailler à l'avancement de l'économie sociale. Ce n'est pas la seule bonne volonté du directeur général qui changera la situation. Il se présente comme un militant de l'économie sociale et a déjà fait du bon travail dans le domaine. Mais il donne l'impression qu'il peut faire mieux, en dehors du cercle du pouvoir.



---

## COLLOQUE DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES CAISSES POPULAIRES HAÏTIENNES (ANACAPH)

---

### 3. LE MOUVEMENT DES CAISSES POPULAIRES HAÏTIENNES, ACTEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Ce colloque, pour célébrer la journée mondiale des caisses populaires, a réuni, les 17 et 18 octobre 2007, à l'hôtel Montana, à Pétienville, des représentants des caisses membres de l'Association nationale des caisses populaires haïtiennes (ANACAPH); des représentants d'institutions comme Le Lévrier ; Développement international Desjardins (DID) ; le Programme de renforcement du milieu des affaires (PRIMA). L'ANACAPH, appuyée par le DID, regroupe des caisses populaires de tous les départements du pays. Le PRIMA a aidé aussi à l'organisation du colloque, *Le mouvement des caisses populaires haïtiennes, acteur du développement humain durable*. Des professionnels intéressés à la question ont été invités à y participer.

Pourquoi ce colloque? Selon **Yolène Jacquet**, directrice exécutive de l'ANACAPH, les responsables de l'association, dans le contexte des succès financiers enregistrés par le mouvement des caisses populaires en Haïti, ont tenu à réunir les dirigeants des caisses, pour leur rappeler que ces institutions coopératives doivent jouer leur rôle d'acteurs du développement durable et participer à la lutte pour la réduction de la pauvreté en Haïti.

**Wilson Jabouin**, responsable de l'organisation du colloque, de son côté, explique que le but du colloque était de :

[...] porter les caisses populaires haïtiennes à associer à leur mission d'intermédiation financière, le rôle d'entreprises communautaires et citoyennes en devenant de véritables acteurs dans le processus de la lutte contre la pauvreté pour un développement humain durable de leurs membres et de l'ensemble du peuple haïtien.

Plus loin, il ajoute :

face à ces évolutions de la situation de pauvreté en Haïti, on voit se développer des actions diverses dont la création et le renforcement d'entreprises dans le secteur de l'économie sociale encore appelée économie solidaire. Parmi ces entreprises on trouve les caisses populaires dont les actions doivent être fécondes pour augmenter la croissance, mais aussi elles doivent s'orienter vers un processus de développement durable, participatif et porteur de solidarité.

Surtout, les responsables de l'organisation du colloque reconnaissent que le contexte de sa réalisation est marqué par la « crise des coopératives » de 2002. Entre 1996 et 2002, nous avons en effet assisté à une multiplication effrénée d'entreprises financières que l'on présentait comme des coopératives. Les responsables de ces initiatives offraient aux déposants des intérêts mensuels allant de 10% à 13%. On les appelait des « coopératives de 10% ». Elles réunissaient des spéculateurs et des naïfs. Elles ne pouvaient pas tenir longtemps : elles se sont écroulées en 2002. De nombreuses familles ont connu la ruine.

On a parlé alors de crise des coopératives. Puisqu'on appelait ces entreprises des « coopératives », les coopératives, principalement les coopératives d'épargne et de crédit, les caisses populaires, en sortirent affectées. La présence de ces groupes de spéculation avait freiné la croissance de nombreuses coopératives. Elle avait même éliminé de nombreuses caisses populaires.

En 2007, cinq ans après l'éclatement de « la crise des coopératives, les plaies étaient encore béantes. La méfiance envers les coopératives – surtout envers les coopératives financières – persistait dans certains milieux. Des associations dites de « victimes de coopératives » réclamaient des dédommagements de la part de l'État pour les pertes subies par leurs membres à cause de la « crise des coopératives ». L'ANACAPH avait donc intérêt à renforcer la confiance dans le coopératisme chez certains et à réinstaurer cette confiance chez d'autres. C'est ainsi que l'ANACAPH a mis sur pied un programme d'appui au renforcement de la capacité des caisses du réseau.

Les dirigeants de l'ANACAPH ont compris aussi la nécessité de travailler sur l'orientation de la politique des caisses membres. Ils ont noté l'existence de deux courants chez ceux qui interviennent auprès des caisses populaires. Certains pensent au développement du marché financier. Pour eux, il s'agit avant tout de faire croître le volume des activités et de chercher à augmenter le revenu des membres. Pour d'autres, il s'agit surtout d'animer des espaces communautaires. Les dirigeants de l'ANACAPH, tout au moins ceux qui ont

orienté l'organisation du colloque, penchent pour le second courant. Ils mettent l'accent sur la réduction ou l'élimination de la pauvreté et insistent sur un processus de développement durable. Ils cherchent à porter les membres de l'ANACAPH à mettre l'accent sur la dimension communautaire de leur association. Ils disent alors que l'action des caisses populaires comme acteurs communautaires comporte six dimensions :

- le développement économique endogène ;
- la solidarité définie comme fraternité et égalité des chances ;
- le mariage de la fourniture de services avec la question identitaire et la culture ;
- la participation aux décisions sur l'orientation de la vie locale ;
- la protection de l'environnement ;
- la conception multidimensionnelle de l'ensemble des besoins humains.

Les organisateurs ont ainsi défini des objectifs. Le colloque devait :

- permettre aux responsables des caisses de pouvoir concilier objectifs économiques et développement social ;
- développer les compétences des dirigeants des caisses ;
- développer la compétence des dirigeants des caisses à identifier et à réaliser des projets visant le développement durable des communautés ;
- développer la compétence des dirigeants des caisses à combattre la pauvreté.

Le colloque a donc porté sur le rôle des caisses populaires en Haïti et sur leurs potentialités. Les organisateurs considèrent les caisses populaires comme des coopératives financières et les placent dans le cadre de l'économie sociale ou économie solidaire. Les objectifs étaient très ambitieux, pour un colloque de deux journées. Mais, ce qui nous intéresse surtout ici, c'est la considération d'un cadre général d'économie sociale.

### **3.1. Exposés sur le rôle des caisses populaires en Haïti**

Les dirigeants des caisses populaires ont travaillé en atelier sur les différents objectifs. Entre autres, ont été invités à faire des apports à la session de travail Camille Eugène, de la direction des affaires coopératives de la Banque de la République d'Haïti (BRH) ; Réal

Deschènes, de Développement international Desjardins (DID) ; Klaus D. Handsuh, de PRIMA ; et Jean Rénol Élie, coordonnateur du groupe Recherche action formation (RAF) et professeur à l'Université d'État d'Haïti (UEH).

**CAMILLE EUGENE** a travaillé sur le poids financier des caisses populaires et sur le contrôle exercé par la BRH. Il a informé que des progrès notables ont été enregistrés dans certaines caisses populaires. Au cours des deux années antérieures, la BRH avait inspecté 65 caisses populaires qui totalisent 332 000 membres. La BRH continue le travail pour détecter les caisses qui fonctionnent bien. L'autorisation de fonctionnement ne sera donnée qu'à celles-là. Le représentant de la BRH reconnaît que les caisses populaires constituent un secteur financier de proximité. Elles touchent les gens qui vivent dans les milieux reculés.

Le secteur des caisses populaires disposait, en 2007, d'un actif de 2500 millions de gourdes. En particulier, M. Eugène a démontré que le portefeuille de crédit des caisses populaires représentait un peu plus de la moitié du capital réuni par les épargnants. Camille Eugène a mentionné la collaboration de la BRH avec le CNC et a invité à considérer la caisse populaire comme un moteur de développement.

Il serait intéressant d'étudier dans quelle mesure les coopérateurs utilisent l'épargne qu'ils ont réalisée et dans quelle mesure cette épargne profite aux membres des caisses populaires. La somme non utilisée par les coopérateurs circule dans le secteur bancaire auquel n'ont pas accès les petits épargnants des caisses populaires.

**REAL DESCHENES**, de DID, a parlé des caisses populaires et de l'accès aux services financiers en Haïti. Il a présenté les notions de microcrédit et de microfinance. La première, a-t-il expliqué, insiste sur le levier du crédit pour aider une clientèle pauvre. La deuxième est plus intéressante parce qu'elle privilégie la voie du milieu et est ouverte à des approches pluralistes.

Il a invité les caisses populaires à travailler en réseau et à constituer des patrimoines locaux et collectifs. Il pense que les caisses populaires constituent de bons mécanismes de distribution au profit des communautés rurales souvent délaissées par les autres institutions. Il a insisté sur la nécessité de développer une bonne gouvernance des caisses, pour qu'elles soient en mesure de servir les membres des communautés rurales.

L'invitation à considérer l'aspect microfinance et à travailler en réseau présentée par M. Deschènes a mérité toute l'attention des intéressés, car elle touche des points essentiels. Il y a lieu en effet de poser des questions sur les objectifs du microcrédit. Est-ce pour « gérer la misère » ? Veut-on aider les gens à dépasser la situation de misère ? Quand on considère le taux usuel du microcrédit en Haïti (5 % le mois) et les échéances de remboursement (quelques mois), on se demande si les gens des secteurs populaires pourront sortir de leur état. Dans ces conditions, les emprunteurs gagnent peu, juste assez pour survivre. Ils ne peuvent aller au-delà de petites activités individuelles ou de groupes très réduits. Pour faire rouler le petit capital à leur disposition, ils s'investissent à longueur de journée. Ils ne disposent même pas de temps pour se réunir et bâtir des stratégies collectives. Ils ne peuvent s'adonner qu'au petit commerce de produits manufacturés et ne peuvent pas penser à la production interne.

**KLAUS D. HANDSHUH** a plaidé, dans son exposé, pour **de** nouveaux objectifs, afin d'orienter le mouvement des caisses populaires haïtiennes vers le développement social et économique. Il a invité les caisses populaires à différencier leurs objectifs de ceux des autres institutions financières, à innover dans les produits financiers offerts et à identifier les besoins de leurs clientèles. Il a suggéré de modifier le membership des caisses populaires en dépassant la pratique des membres individuels pour intégrer des membres institutionnels. Les autres types de coopératives pourraient alors devenir membres des caisses populaires.

M. Handshuh a souhaité un appui du CNC aux autres types de coopératives, pour faciliter leur coopération avec les caisses populaires. Ses visites sur le terrain lui ont permis de comprendre que les nombreuses coopératives rurales et les associations paysannes en général ont besoin d'un encadrement technique et d'un accès au crédit. Le CNC devrait les aider à se doter de structures viables et de systèmes comptables.

En suivant les recommandations de M. Handshuh, l'ANACAPH reprendrait alors, en l'améliorant bien sûr, l'expérience de l'Union régionale des Caisses populaires du Sud-Est (URECAPSE) des années 1980. Dans le cadre de cette union, on avait déjà des coopératives agricoles inscrites comme membres d'une caisse populaire. Les caisses populaires haïtiennes dépasseraient la routine de petits crédits pour la consommation et mettraient tous les fonds réunis par les coopérateurs au service du secteur coopératif. Mais l'entrevue avec le directeur général du CNC a démontré que les coopérateurs ont de la difficulté à franchir ce pas. Il faudrait travailler durement pour le préparer.

**JEAN RENOL ÉLIE** a présenté le rôle que, selon lui, peuvent jouer les caisses populaires dans l'animation pour le développement communautaire. Il a commencé son exposé par des précisions conceptuelles. Ainsi, le développement est défini comme un processus de changement aux niveaux économique et social et culturel. Cela implique la responsabilité citoyenne, sur les plans individuel, local et national. Les actions se donnent dans des cadres local et national ; surtout, elles commencent au niveau local. Elles tiennent compte de l'histoire et de la culture.

L'animation communautaire pour le développement travaille sur l'identité et à partir de l'identité, sur les besoins. Elle invite à des efforts pour des actions de développement sur le plan local et national. Elle considère le local comme le point de départ et le lieu d'apprentissage pour mieux comprendre le niveau régional et le niveau national, ainsi que pour porter en même temps le niveau national à construire et à respecter un cadre favorable au niveau local.

**JEAN RENOL ÉLIE** a affirmé que les caisses populaires pouvaient contribuer à l'animation pour le développement communautaire et pour le développement national. En effet, elles peuvent fournir le crédit qui appuie les gens pour l'amélioration de leur niveau de consommation et pour le renforcement de leurs activités de production. Le crédit aux individus, aux familles ou aux groupes est alimenté par l'épargne réalisée au niveau de la communauté. Seulement, on doit comprendre que l'épargne est d'abord une question de discipline (au niveau individuel). En outre, quand elle est réalisée dans le cadre de la caisse populaire, elle aide à maintenir les ressources et à renforcer la communauté. Enfin, on doit comprendre que la communauté locale est une composante d'une communauté nationale plus large.

Toutefois, souligne M. Élie, il est important d'identifier, de contourner ou de résoudre des difficultés, pour y arriver. Ces difficultés viennent de l'État : le cadre légal n'offre pas toutes les garanties nécessaires et le cadre institutionnel n'est pas stable. Elles viennent des caisses populaires elles-mêmes. Celles-ci ne savent pas toujours transformer des réussites financières en réussites économiques et sociales ni intégrer dans leur travail la culture des gens. Ces difficultés viennent aussi de l'incapacité de nombre de promoteurs à tenir compte, dans leurs travaux, des legs culturels. Pour cela, il interpelle l'Université. Les recherches des universitaires, selon lui, doivent éclairer la route pour les promoteurs et établir un plaidoyer pour un cadre légal et réglementaire plus favorable au développement de l'économie sociale.

---

## CONSTATS ET REFLEXIONS AU SUJET DES TROIS COLLOQUES

---

Nous réunissons les constats et les réflexions concernant ces trois colloques de 2007 sous trois titres : les cadres conceptuels des interventions ; le cadre légal ; et la nécessité d'un engagement de l'université pour faire avancer la discussion sur l'économie sociale et solidaire.

### LES CADRES CONCEPTUELS DES INTERVENTIONS

Au colloque d'Action Aid, on a eu des présentations d'expériences de travail collectif d'organisations paysannes sur la production agricole, la transformation de produits agricoles et la mobilisation de l'épargne. Ont suivi des exposés de portée théorique ou de portée générale, sur la genèse de l'économie sociale et solidaire, sur des visions de l'économie sociale et solidaire et une présentation de l'expérience haïtienne des coopératives. Au forum du ministère des Affaires sociales et du CNC, on a présenté aussi des expériences d'économie sociale et des discussions théoriques. On a réfléchi aussi sur le rôle du secteur public dans le développement de l'économie sociale et solidaire. Au colloque de l'ANACAPH, on a travaillé surtout sur les caisses populaires. On a discuté du poids financier des caisses populaires, de leur rôle dans l'octroi du crédit, de la possibilité de les utiliser pour le développement social et économique ou pour l'animation communautaire.

On peut remarquer certaines nuances dans l'utilisation des notions ou des concepts. Peu de mises au point ont été faites, de façon formelle, sur les contenus des notions ou sur les dimensions des concepts, pour un colloque dans son ensemble. Certains intervenants se contentent de dire « économie sociale » : ils présentent l'entraide et la solidarité comme des dimensions indispensables du concept d'économie sociale. Donc, pour eux, il n'est pas nécessaire de répéter le mot « solidaire ». D'autres parlent d'économie sociale *et* solidaire : eux semblent dire qu'il y a nécessité d'insister sur la solidarité. D'autres encore disent économie solidaire et populaire. Ils veulent insister ainsi sur le groupe social intéressé au développement d'une économie alternative à l'économie capitaliste

« Économie sociale et solidaire » semble couvrir, à première vue, les mêmes types d'associations, chez **Raphaël Yves Pierre**, d'Action Aid, et chez les organisateurs du forum du ministère des Affaires sociales et du Travail (MAST) et du Conseil national des coopératives (CNC). Aux deux rencontres, on avait invité des organisations ou des regroupements de mêmes types. On peut même noter que des organisations invitées à deux rencontres pratiquaient déjà un certain niveau d'inter-coopération. On peut donner l'exemple des membres du MPR de Ranquite (dans le département du Nord) qui ont appris à travailler à la transformation des fruits à partir d'un séjour à Value (Département de l'Ouest) et des échanges avec des membres de APV.

Pourtant, dans les deux cas, l'arrangement des éléments n'est pas le même. **Raphaël Yves Pierre** considère des associations différentes, mais il commence par souligner l'hétérogénéité des secteurs de la société, les intérêts différents des groupes, les logiques économiques différentes. Selon les explications données par M. Prinvil, au forum du ministère des Affaires sociales et du Conseil national des coopératives, on passait du coopératisme à l'économie sociale et solidaire, pour élargir le cadre et couvrir diverses associations du milieu rural. Mais toutes les associations rencontrées dans le milieu rural suivent-elles la même logique ? Toutes ces associations sont-elles contrôlées par les mêmes intérêts ? Suffit-il pour une association de déclarer que son siège se trouve en milieu rural pour la considérer comme un groupe intéressé au développement de l'économie sociale et solidaire ? La discussion est à faire.

En général, on se référait aux coopératives, aux caisses populaires, aux mutuelles de solidarité, aux organisations paysannes de portée nationale, régionale ou communale, aux expériences communautaires, aux anciennes associations de travail du milieu rural. Au colloque de l'Association nationale des caisses populaires haïtiennes, on discutait aussi de la collaboration avec les autres coopératives et de l'inscription des caisses dans une dynamique communautaire. On peut donc comprendre que, dans ces conditions, « économie sociale » ou « économie sociale et solidaire » couvre une large gamme d'entreprises et d'initiatives des secteurs populaires ainsi que des rapports de solidarité et d'entraide. La débrouillardise et les activités du secteur informel ont été aussi prises en considération, dans ces réflexions sur l'économie sociale.

Toutefois, on n'a pas donné, au cours de ces colloques, des explications sur la multiplicité des organisations qui portent des activités de production collective, d'entraide ou de solidarité, dans les milieux populaires haïtiens. Il est important d'en parler. Au colloque de l'ANACAPH, on s'intéressait principalement aux caisses populaires. On a bien fait d'ailleurs de situer les caisses populaires dans une dynamique communautaire.

Cependant, nous pensons qu'on doit aller plus loin. La caisse populaire sert à répondre à des besoins de crédit. Pour reprendre un élément de l'exposé de M. Deschènes, elles doivent surtout satisfaire des besoins de financement. Différentes institutions, dans les milieux populaires haïtiens, prétendent aider dans le domaine du crédit ou dans celui de la finance. Il est important d'étudier le fonctionnement et la portée de ces institutions, pour savoir dans quelle mesure elles contribuent à appuyer les gens ou à les appauvrir.

On a pris l'habitude de classer les organisations qui interviennent dans les milieux populaires haïtiens en « traditionnelles » et en « modernes ». Les premières naissent d'initiatives paysannes et fonctionnent à partir de savoirs et de moyens des paysans. Les secondes sont propulsées dans le cadre d'opérations de coopération et nécessitent un travail d'animation pour leur implantation et leur fonctionnement. Elles comportent donc des activités de formation appuyées par des ONG ou par l'État et des professionnels extérieurs à la paysannerie ou aux couches populaires en général aident à leur fonctionnement. François Latortue (cité par Michel Laguerre) a proposé d'utiliser la coopérative, pour organiser la main-d'œuvre haïtienne. Marie Thérèse Vallès (1967) pense que la rationalité économique de la coopérative du modèle de Rochdale la rend supérieure aux associations traditionnelles. En général, beaucoup d'intervenants soutiennent que les associations dites modernes sont supérieures à celles dites traditionnelles. Même une organisation paysanne de portée nationale comme le MPP, dans son programme de formation, néglige les associations dites traditionnelles. Michel Laguerre (1975), de son côté, estime que les associations traditionnelles ont une importante potentialité qu'il faut valoriser. Il pense qu'il n'est pas nécessaire de recourir à des organisations étrangères, pour réaliser des activités de développement.

Nous pensons qu'il y a lieu de clarifier la notion de modernité et de reprendre le débat. Certains intervenants considèrent comme modernes les nouvelles associations. D'autres évoquent la modernité, pour dire que les associations sont reconnues légalement et gérées suivant les principes admis dans les institutions de formation universitaire ou technique. On comprend alors que les associations modernes ont besoin des services de professionnels extérieurs à la paysannerie ou aux secteurs populaires. Mais l'on pourrait aussi considérer le sens sociologique du mot « modernité » et entendre les associations modernes comme celles qui portent leurs membres à réfléchir sur leur situation, à développer le sens critique et à prendre en mains leurs destinées. Des associations anciennes pourraient alors se révéler plus modernes que des nouvelles. L'élaboration de statuts et de règlements écrits ; l'inscription dans les registres d'un organisme de l'État ; la tenue de cahiers comptables ; et le contact avec des ONG ne suffiraient pas pour garantir la modernité d'une organisation.

Les « sociétés pour affermage de terres » du début du 19<sup>e</sup> siècle nous paraissent plus modernes que des « conseils d'action communautaire » de la fin du 20<sup>e</sup> siècle. Les premières étaient créées pour répondre à la condition posée par les dirigeants de l'État de maintenir les grandes habitations ; elles comptaient sur un fonctionnement démocratique, selon le témoignage de Richard Hill (cité par Paul Moral, 1961). Les seconds servaient, sous la dictature des Duvalier, à mettre des paysans sous le contrôle de notables, partisans du régime. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'ils ont connu un déclin avec le départ de Jean Claude Duvalier, en 1986.

Une organisation présentée comme une coopérative ne constitue pas toujours une organisation moderne. Dans beaucoup de cas, les membres ne sont pas conscients qu'ils sont copropriétaires des biens de l'organisation et qu'ils doivent participer à sa gestion.

Cette classification modernes/traditionnelles n'aide pas à mieux comprendre la situation. Nous proposons de considérer différentes générations d'organisations d'économie sociale, au cours de notre histoire. La première, au début du 19<sup>e</sup> siècle, comprenait des associations des cultivateurs qui ne possédaient pas de terres. Ces cultivateurs se mettaient ensemble pour vendre leurs forces de travail ou mettaient ensemble leurs ressources pour affermer des terres et les cultiver collectivement. Les associations pour l'affermage de terres étaient pratiquement interdites, à partir de la publication du Code rural de 1826. Les cultivateurs, pour ne pas continuer à travailler au bénéfice exclusif des propriétaires, avaient abandonné les habitations des plaines, pour coloniser les montagnes. Ils formaient une deuxième génération d'associations de travail avec les « sociétés » et les « escouades ». Ils cherchaient principalement, dans ces associations, la solidarité et une certaine sécurité sociale.

Une troisième génération allait prendre naissance, avec les coopératives (à partir de 1937) et les conseils d'action communautaire (à partir de 1948). On a commencé à les appeler des associations modernes. Celles-ci se donnent pour objectifs principaux l'acquisition d'équipements, la production collective de biens et de services, la fourniture et la gestion du crédit. Elles jouissent de l'appui d'ONG et aussi, au moins dans les discours officiels, de celui de l'État.

Depuis 1986, nous assistons à l'apparition d'une quatrième génération. Elle se constitue d'« organisations paysannes », de « mouvements paysans », de comités de développement », de « comités d'eau », etc. Ces organisations ou mouvements regroupent des « organisations de base ou groupements » et déclarent généralement qu'ils poursuivent des objectifs de développement, qu'ils s'engagent dans la production collective de biens

et de services pour leur communauté et qu'ils s'attaquent à des problèmes particuliers des communautés. Parmi les éléments nouveaux de cette génération, nous pouvons citer la tendance à constituer de très grands regroupements, la compétition entre les organisations pour obtenir de l'aide et la possibilité d'émergence de leaders politiques dans les organisations.

Dans chacune des générations, on distingue des variantes. Une nouvelle génération n'implique par ailleurs pas l'extinction des précédentes. Un même individu est souvent membre de plusieurs organisations de générations différentes en même temps. Ces organisations se rencontrent principalement à la campagne, mais elles se manifestent aussi, dans certaines de leurs variantes, dans les milieux urbains. Des secteurs urbains cherchent souvent à les contrôler, même si elles se trouvent en milieu rural.

## **LE CADRE LEGAL POUR LE FONCTIONNEMENT DES ORGANISATIONS D'ECONOMIE SOCIALE**

Les associations de l'économie sociale naissent d'initiatives des citoyens. Mais les rapports avec l'État sont importants. Un cadre légal et un cadre institutionnel sont importants pour leur bon fonctionnement et pour leur laisser la marge de liberté nécessaire pour leur bon fonctionnement. Aussi, il est important de questionner les dispositions prises par l'État, pour le fonctionnement des associations des secteurs populaires et des organisations qui accompagnent ces associations.

Le cadre légal de fonctionnement des organisations de l'économie sociale n'a pas été questionné, au cours des trois colloques de 2007. Pourtant les derniers décrets sur les coopératives, en 1981, ne semblent pas faciliter le fonctionnement des coopératives. Il y est stipulé que, pour éviter toute formation parallèle, toute formation sur le coopératisme doit compter avec l'autorisation du CNC et avec la présence physique de ses agents. Or, ceux-ci sont relativement peu nombreux. Ils ne disposent pas de moyens suffisants pour aider à la formation en coopératisme en plusieurs points du pays. Le directeur général du CNC, dans l'entrevue accordée à Irdèle Lubin, a confirmé la faiblesse des moyens de l'institution. Les revendications des coopérateurs formulées à la rencontre de Verrettes<sup>12</sup>, en 1991, semblent montrer que le cadre légal autant que le

---

<sup>12</sup> Verrettes est une petite ville de la zone rizicole la vallée de l'Artibonite. De nombreux coopérateurs s'y étaient réunis pour célébrer, au début de juillet 1991, la journée des coopératives. Les revendications de ces coopérateurs, rapportées par Edouard TARDIEU, ont été publiées dans les colonnes du quotidien *Le Nouvelliste*, le 10 juillet 1991.

cadre institutionnel gênent les coopérateurs. Dans le rapport produit par Edouard Tardieu, nous trouvons les revendications ainsi formulées :

- respect et maintien de l'autonomie des coopératives ;
- participation des unions de coopératives dans la reconnaissance des coopératives ;
- participation des unions dans l'élaboration des lois sur le coopératisme ;
- utilisation des ressources humaines disponibles dans les coopératives dans les choix des fonctionnaires du CNC ;
- mise en application des articles 32.4 et 32.7 de la Constitution de 1987<sup>13</sup> ;
- restructuration du CNC avec une majorité de représentants des coopératives.

La loi de 2002 s'arrête à la réglementation des coopératives d'épargne et de crédit. La structure et la composition du CNC restent donc les mêmes. Le seul changement opéré est le rôle de contrôle financier des caisses populaires attribué à la BRH. Les dispositions des décrets de 1981 non contraires à la lettre de la Constitution peuvent être évoquées encore, pour la réglementation des coopératives.

Même si la présence des autorités étatiques était forte au forum du ministère des Affaires sociales et du CNC, il n'y a pas eu de discussions sur les institutions de l'État qui encadrent, appuient ou contrôlent les organisations de l'économie sociale. Au Colloque de l'ANACAPH, M. Eugène a présenté le rôle de la Banque de la République d'Haïti dans le contrôle des activités des caisses populaires, mais on s'est arrêté à cette institution, pour démontrer la nécessité du contrôle dans le but d'éviter de tomber dans la situation de la crise de 2002.

Il aurait fallu, à notre avis, aller plus loin, chercher à comprendre pourquoi le conseil d'administration du CNC n'est pas en fonction. Le directeur général est en place, mais il n'est que le secrétaire du conseil d'administration, selon les termes du décret de 1981 sur le CNC. Si l'on estime que le conseil d'administration n'a plus d'importance pour l'institution, il faut alors reprendre le cadre légal, pour faciliter le fonctionnement des coopératives. C'est le conseil d'administration, inexistant depuis 1986, qui doit signer les certificats d'agrément officiel des nouvelles coopératives.

---

<sup>13</sup> Article 32.4: « L'enseignement agricole, professionnel, coopératif et technique est une responsabilité primordiale de l'État et des communes »; Article 32.7: « L'État doit veiller à ce que chaque collectivité territoriale, section communale, commune, département soit dotée d'établissements d'enseignement indispensables, adaptés au besoin de son développement, sans toutefois porter préjudice à la priorité de l'enseignement agricole, professionnel, coopératif et technique qui doit être respectée. »

On peut avancer que certaines contraintes posées par les décrets de 1981 sont dépassées. La Constitution de 1987 donne aux communes la mission d'assurer la formation en coopératisme. Il est alors nécessaire de redéfinir le rôle du CNC ou, tout au moins, s'il doit continuer à exister, statuer sur ses rapports avec les conseils municipaux. Certaines associations cherchent leur reconnaissance auprès des mairies ou du ministère des Affaires sociales. La FACN a été invitée au forum organisé par le MAST et le CNC. Son représentant a dit qu'elle fonctionnait suivant les principes coopératifs. Elle a des relations avec le ministère des Affaires sociales et du Travail. Mais, elle n'en a pas avec le Conseil national des coopératives.

Nous sommes dans une situation de confusion en ce qui a trait au cadre institutionnel de l'État pour la question coopérative et pour l'économie sociale en général. Pourquoi beaucoup d'organisations considérées comme appartenant au secteur de l'économie sociale n'ont pas de rapport avec le CNC ? Pourquoi certaines organisations considérées comme appartenant au secteur de l'économie sociale entretiennent-elles des relations plutôt avec le ministère des Affaires sociales et du Travail ou ont des rapports avec d'autres ministères ?

Le CNC relève du ministère de la Planification, la BRH du ministère des Finances. Existe-t-il, au gouvernement (comme on le fait souvent pour des dossiers qui intéressent plusieurs ministères), une commission interministérielle intégrée par le ministère de la Planification, celui des Affaires sociales et du Travail et celui des Finances sur la question de l'économie sociale ?

## **LA NECESSITE D'UN ENGAGEMENT DE L'UNIVERSITE ET DE L'ETAT**

On note une faible présence de l'Université aux trois colloques de 2007. On y a rencontré des enseignants comme simples participants ou comme intervenants, mais on n'a pas fait référence à des groupes de travail formés d'universitaires, ni à des formations sur la matière donnée dans des facultés ou des départements d'universités. Or, différentes unités de nos universités sont censées donner des cours sur les associations de travail, sur les coopératives, sur les organisations paysannes, etc.

Quel est l'état de la recherche sur la question dans les universités haïtiennes ? On devrait savoir les orientations données dans les cours. On devrait parler aussi des productions réalisées dans le cadre des cours ou des programmes universitaires. On devrait vérifier si les orientations étaient les mêmes. De toute façon, si l'on s'intéresse aux pratiques de l'économie sociale et solidaire, on gagne à savoir si des professionnels sont formés pour accompagner les organisations ou dans quelles orientations les professionnels sont formés.

Aux articles 32.4 et 32.7, la Constitution de 1987 demande aux communes de travailler à l'enseignement coopératif. L'Université, dans le cadre d'accords avec des communes, pourrait même les aider à accomplir cette mission constitutionnelle.

Le travail de l'université devrait aussi contribuer à éviter certaines confusions. Les chercheurs insisteraient sur le cadre conceptuel des interventions, car le secteur bancaire traditionnel essaie de récupérer le vocabulaire des associations traditionnelles en Haïti. Dans des spots publicitaires, la SOGEBANK présente comme un nouveau produit financier une modalité d'épargne-prêt appelée « *sòl pa nou* ». Il ne s'agit pas du « *sòl* » traditionnel. Il est important d'étudier le mécanisme mis en place, pour l'évaluer sur le plan financier. Mais, déjà, dans ce « *sòl* » de la banque, il n'y a pas de rencontre des épargnants avec une « *manman sòl* » qui fait le lien entre eux. L'aspect social n'est plus. Quelles sont les conséquences de ce mode de récupération du vocabulaire populaire par le marché capitaliste ?

De plus, dans toutes les banques traditionnelles, on rencontre des programmes dits de microcrédit ou de crédit populaire. De nombreuses institutions de microcrédit fonctionnent dans le pays. Leurs enseignes sont nombreuses dans les rues de Port-au-Prince. Dans la majorité des cas, les fonds viennent d'institutions qui apportent ou qui prétendent apporter un appui aux secteurs populaires. Mais à considérer les taux d'intérêt fixés autour de 5 % le mois ou plus, on peut constater que les pauvres paient très cher leurs crédits. En plus, les délais de remboursement sont très courts, quelques mois. On peut bien argumenter que le niveau de risque potentiel impose de telles conditions. L'on doit comprendre aussi que ces types de prêts poussent les gens vers de petits commerces de produits manufacturés. Ils n'invitent pas à la production. On doit mettre ces pratiques dans la balance quand on travaille sur l'économie et sur le rôle de l'économie sociale, car les gens qui demandent ou reçoivent ces prêts font partie des secteurs sociaux que l'économie sociale devrait couvrir.

Les instances étatiques paraissent s'engager peu dans ces réflexions sur l'économie sociale. Elles étaient absentes au premier colloque. Au troisième, la Banque de la République d'Haïti était là pour montrer l'importance des coopératives d'épargne et de crédit sur le plan financier et pour indiquer le niveau d'utilisation, par les membres des caisses populaires, du capital financier réuni par les sociétaires. Notons en passant que les sociétaires semblent en profiter peu : le portefeuille de crédit semble faible par rapport au capital disponible. Quand il considère le cas particulier de la caisse MAMEV, le directeur général du CNC a des doutes sur la possibilité d'investir les fonds. Quels sont les rapports entre les finances et l'économie ?

Revenons à la participation des instances de l'État aux réflexions. Au second colloque de 2007, on rencontrait de hauts responsables. L'État en assura le financement, par la Caisse d'assistance sociale. Mais, si les actes ne sont pas publiés, on ne peut pas parler des suggestions faites aux pouvoirs publics, encore moins d'engagements des autorités en matière d'économie sociale. Or, il y a intérêt à rappeler aux autorités les dispositions constitutionnelles favorables à l'avancement de l'économie sociale, chez nous. Surtout, il y a intérêt à leur rappeler leurs devoirs d'élaborer des instruments légaux et de mettre en place ou de bien organiser les institutions nécessaires à l'avancement de l'économie sociale. Utiliser des fonds d'assistance sociale pour faire parler des responsables d'organisations ou des intellectuels sans rien concrétiser ! On assiste qui alors ?



## CONCLUSION

Les trois colloques ont été réalisés dans un intervalle de temps relativement court : en août, septembre et octobre 2007. On ne sent aucun lien entre les organisateurs de ces évènements. On se demande même si les uns étaient au courant de l'initiative des autres. On se demande aussi si les uns peuvent profiter des réflexions des autres pour aller plus loin.

Plus de deux ans après la tenue de ces colloques, les actes ne sont pas publiés. Y a-t-il un suivi? À partir du colloque de *l'Action Aid*, MPP, MPNKP, Tèt Kole, CROSE continuent à organiser des rencontres périodiques. Ces organisations ont même signé un accord pour développer ensemble certaines actions. Mais, cela n'amène pas encore un travail de renforcement des différents groupes de travail collectif qui font partie de ces organisations. Les discussions restent encore au niveau des directions des organisations et portent plus sur des questions de politique nationale.

La réalisation de ces colloques n'apporte pas beaucoup à la population en général. Celle-ci ne reçoit pas les textes d'analyse ou les informations qui en découlent. Les chercheurs, les curieux en général ne peuvent pas en tirer des informations ou des lignes de travail. Il fallait être un heureux invité, pour en bénéficier. Ils sont rares ceux qui ont participé à plus d'un. On fonctionne dans de petits cercles fermés. Cela ne fait pas avancer beaucoup la connaissance sur la matière et cela n'aide pas beaucoup à l'amélioration des pratiques.

Les réflexions émises lors des colloques n'alimentent pas assez la réflexion sur l'économie sociale et solidaire en Haïti. Or, il est urgent de produire des connaissances sur la pratique et, à partir d'elles, de repenser (ou de penser à) la formation de professionnels pour l'accompagnement des organisations.

Il est nécessaire de reprendre des expériences passées, de les analyser, pour comprendre les raisons des succès ou des échecs. Au Colloque de l'ANACAPH, Klaus D. Handshuh, de PRIMA, a suggéré aux caisses populaires de dépasser la pratique des membres individuels et d'accepter d'autres types de coopératives comme membres. Celles-ci pourraient alors bénéficier plus facilement de l'accès au crédit. Dans une de nos publications (Élie, 1991), nous nous sommes plaint du manque de coopération, à l'intérieur du secteur coopératif. Cette proposition de M. Handshuh pourrait aider à améliorer le niveau de coopération dans le secteur. L'expérience montre que les membres des caisses populaires n'arrivent pas à utiliser le potentiel de crédit créé à

partir de leurs associations. Leur argent déposé dans les banques est utilisé par des gens d'autres secteurs sociaux. Les pauvres, membres des caisses populaires, arrivent ainsi à financer des investisseurs du secteur capitaliste. Entre-temps, des coopératives de production n'arrivent pas à constituer le capital nécessaire à la poursuite ou même au démarrage de leurs activités.

Mais, l'Union régionale des caisses populaires du Sud-Est (URECAPSE), à Jacmel et dans ses environs, avait commencé à mettre en place des mécanismes intéressants d'articulation entre coopératives de différents types. Au cours des années 1990, on commençait à parler du succès du coopératisme dans la région de Jacmel. Vers les années 1980, on parlait du succès de l'Union des Coopératives de la région Sud, sur la Côte Sud (partie du département du Sud constituée des arrondissements de Port-Salut, de Côteaux, de Chardonnières). Mais ces expériences ont échoué, après avoir suscité beaucoup d'espoir.

On ne nous explique pas assez les causes de ces échecs. Ainsi, nous ne profitons pas ou pas assez des expériences. Nous ne sommes pas en train de dire qu'il n'y pas encore de travaux sur les organisations d'économie sociale en Haïti. Dans notre thèse de doctorat (présentée à l'UNAM, à Mexico, en 1997), nous avons tenté une classification des études sur le thème en distinguant une approche culturaliste, une approche moderniste, une approche productiviste et des postures critiques.

Dans la première approche citée, les auteurs comme Daphnis (1962), Romain (1959), Paul (1959) et autres considèrent surtout le travail collectif ; ils ne prennent pas le temps de distinguer les organisations porteuses du travail collectif. Ils mettent l'accent sur les manifestations culturelles et s'intéressent à l'origine du travail collectif chez l'Haïtien, à la perpétuation de la tradition, à la cohésion sociale. Les auteurs qui adoptent l'approche moderniste, comme Marie Thérèse Vallès (1967) et d'autres, soulignent des différences entre un travail collectif qualifié de traditionnel et un autre qualifié de moderne. Ils conseillent généralement de faire la promotion du travail collectif moderne qu'ils jugent plus performant sur le plan économique. Les auteurs qui adoptent l'approche productiviste (E. Francisque, 1968 ; M. Laguerre, 1975 ; F. Latortue, cité par Paul Moral, 1961 ; et d'autres) cherchent surtout à comprendre le rôle des groupes de travail dans la production de biens et de services. Cette préoccupation les amène à étudier les structures des groupes, à distinguer les différents types d'associations qui portent le travail collectif et à chercher à identifier les types les plus performants. Ils ne considèrent pas toujours, au départ, les associations modernes plus performantes. D'autres auteurs comme Élie (1986 ; 1997), Beauvoir et Dominique (1987), SACAD et

FAMV (1993) soulignent que le capitalisme a la possibilité de récupérer les associations de travail, de les soumettre à sa logique ou que les groupes dominants cherchent à exploiter les travailleurs par l'intermédiaire de certaines associations de travail. Nous avons suggéré alors, depuis 1986, d'étudier les associations dans le cadre de la structure agraire, pour comprendre les mécanismes de réorientation ou de récupération de ces structures par les groupes dominants.

Dans le cadre de ce travail, nous ne présentons pas de nuances pour chacune des approches. Nous nous contentons de citer des auteurs. Mais les auteurs d'un courant ne choisissent pas toujours comme modèles les mêmes types d'organisation. Nous devons signaler que peu de gens, au pays, ont accès aux réflexions produites dans ces travaux. Nous devons aller plus loin aujourd'hui, inviter tous les acteurs à participer à la production de connaissances sur la portée et la potentialité des organisations de l'économie sociale en Haïti. Nous devons penser à un autre type de recherche.

Dans l'entrevue accordée à Irdèle Lubin, le directeur général du CNC conseille de travailler sur les projets du MPP, de la FACN à Marmelade, de l'APV de Value. Nous pensons que sa suggestion mérite d'être prise en considération. Dans ces cas, il faudrait surtout chercher à comprendre et à comparer les approches. Il a des arguments forts à l'appui de sa proposition. Dans le premier, il note une implication directe des dirigeants dans les discussions pour des postes électifs au niveau de la région et du pays. Il y aurait un manque d'équilibre entre coopératisme et politique. Dans le deuxième, la participation directe de hauts dirigeants de l'administration publique peut biaiser certains rapports. La présence de l'État serait cette fois trop forte. Dans le troisième, la démarcation n'est pas toujours claire entre le projet communautaire et des projets personnels. Cela brouillerait des pistes.

Il y a aussi les regroupements REKOKARNO (en créole : *Rezo Koperativ Kafé nan Rejyon Nò a* ; en français : Réseau des coopératives caféières de la région Nord, siège au Cap-Haïtien), dans le Nord et le Nord-Est, RACPABA (Réseau des associations coopératives pour la commercialisation des produits agricoles du Bas Artibonite, siège à Petite Rivière de l'Artibonite). Ce dernier réseau s'occupe principalement de la production rizicole et de la commercialisation du produit. Rappelons que le café a été, pendant longtemps la principale denrée d'exportation et source d'entrée de devises du pays et que le riz constitue la base de l'alimentation de la population haïtienne. Ces réseaux travaillent sur des matières importantes pour l'économie nationale. On devrait chercher à comprendre et à présenter d'autres regroupements ou d'autres structures qui aident les gens à résoudre des problèmes économiques ou sociaux ou à mieux s'adapter aux conditions

économiques, sociales, écologiques sur la base de la solidarité et de l'entraide. On pourrait, pour cela, s'intéresser au travail du Groupe d'appui au développement rural (GADRU) dont le siège administratif est situé à Delmas, en zone métropolitaine.

Il faudrait aussi revenir sur des expériences du passé (de la deuxième moitié du 20<sup>e</sup> siècle) comme celles de l'Union régionale des caisses populaires du Sud-Est (URECAPSE) dont le siège est situé dans la ville de Jacmel, (années 1990) ; de l'Union des coopératives de la région Sud (UNICORS) dont le siège est situé dans la ville de Chardonnières (années 1980) ; de la coopérative de Bas Boen (section communale, 2<sup>e</sup> Grande Plaine, commune de Thomazeau, années 1970), du Centre rural de Développement de Milot (CRUDEM) (commune de Milot, années 1970), pour en tirer des enseignements.

Il faut organiser d'autres rencontres et travailler sur d'autres thèmes. Nous pensons aux rapports des organisations de l'économie sociale et solidaire avec les instances de l'État ; au cadre légal et institutionnel mis en place par l'État ou à l'abandon de ce cadre sans donner d'explication ; à la formation de professionnels sur la question à l'université ; au développement de la recherche sur l'économie sociale à l'université ; à l'identification des différents groupes qui mènent des activités dans le cadre de l'économie sociale ; aux articulations entre ces groupes, à l'inter-coopération, etc.

Sur le plan de l'épargne et du crédit, la pratique des « sols » est très répandue. Elle consiste en une épargne collective et une rotation de crédit entre les membres d'un groupe constitué à cet effet. Les mises sont égales. À chaque intervalle, on remet l'ensemble des mises à un membre. Cette pratique favorise une certaine discipline dans l'épargne ; elle permet de disposer de certaine valeur à un moment donné. De manière générale, les tours sont établis en fonction des besoins des membres. Dans des travaux sur l'économie sociale et solidaire, on ne peut pas oublier le « sòl ».

Même ceux qui devraient avoir accès aux banques y recourent. Dans l'administration publique, beaucoup de fonctionnaires sont membres de « sòls ». Depuis quelque temps, dans les milieux populaires, de nombreux « sabotay » fonctionnent. C'était, au départ, des variantes de « sols » à rotation rapide. Il est important de comprendre pourquoi ils se multiplient aujourd'hui et mesurer leur impact ou leurs effets sur la vie économique et sociale. Il est important aussi de veiller aux tentatives de récupérations du sòl, par des affairistes.

Depuis quelque temps, de nouvelles institutions financières comme les mutuelles de solidarité MUSO se développent dans les milieux populaires, à côté ou dans le cadre de grandes organisations paysannes. Il faudrait comparer leurs apports avec ceux des autres institutions financières populaires et chercher à comprendre la raison de cette articulation des MUSO à des organisations.

Et que dire de toutes ces initiatives dites de microcrédit ou de crédit populaire ? On devrait chercher à comprendre leur importance pour les membres des secteurs populaires, leur impact sur l'économie globale du pays et, surtout, à expliquer pourquoi le secteur bancaire traditionnel cherche à les contrôler.

Il est urgent de mettre les informations obtenues et les réflexions produites à la disposition des intéressés (étudiants, professionnels du social, directions et cadres des organisations ou des ONG, instances de l'État), si l'on veut pousser l'avancement de l'économie sociale et solidaire en Haïti. Il ne s'agit pas de faire des textes pour des tiroirs ou pour des rayons de quelques rares bibliothèques. Pour aller sûrement et vite, la participation des membres des organisations serait nécessaire. On pourrait penser à des protocoles de recherche-action et de recherche en partenariat.

Dans l'intervalle, la tenue des trois colloques sur l'économie sociale et solidaire en 2007, en Haïti, en dépit des limites que nous avons soulignées, constitue néanmoins un point de référence positif qui attire l'attention sur l'existence d'une grande et riche diversité de pratiques d'économie sociale et solidaire en Haïti et le besoin qu'elles ont d'être mieux reconnues et soutenues dans la société.



## BIBLIOGRAPHIE

- ALEXIS, Jacques Edouard. 2007. « Discours d'ouverture du Forum du MAST et du CNC ».
- ALTINÉ, Daniel. 2007. « Économie sociale et solidaire : concepts, vision de société et perspectives, communication présentée au Forum du MAST et du CNC ».
- BEAUVOIR, Rachel et Didier Dominique. 1987. « Savalou E ».
- BRENUIS, Iderle et al. 2007. « La transformation de fruits avec des jeunes du MPR », communication présentée au colloque d'Action Aid.
- CHANCY, Michel. 2007. « L'expérience de Let a Gogo », communication présentée au colloque d'Action Aid.
- DAPHNIS, Frank C. 1962. « Organisation de la corvée dans la Grande Anse », In Bulletin du Bureau d'Ethnologie. Série II, no 28.
- DESCARDES, Jean Rosier. 2007. « Économie sociale et solidaire : les enjeux de l'informel », communication présentée au colloque du MAST et du CNC.
- DESCHÈNES, Réal. 2007. « Les caisses populaires et l'accès aux services financiers en Haïti », communication présentée au colloque de l'ANACAPH.
- DOVENA, Claudia. 2007. « L'expérience argentine d'économie sociale et solidaire ». Le rôle du gouvernement, communication présentée au Forum du MAST et du CNC.
- EDOUARD, Sanon Guercin. 2007. « Fédération des associations caféières natives. Comprendre la nature institutionnelle de la KNFP », communication présentée au Forum du MAST et du CNC.
- ÉLIE, Jean Réol. 2007. « L'expérience coopérative haïtienne », communication présentée au colloque d'Action Aid.
- ÉLIE, Jean Réol. 2007. « Caisse populaire et animation pour le développement communautaire », communication présentée au colloque de l'ANACAPH.
- ÉLIE, Jean Réol. 1997. « Estructura agraria y asociaciones de trabajo en el campo hatiano ». Tesis de doctorado. Facultad de Ciencias Política y Sociales. UNAM. Mexico, D.F.
- ÉLIE, Jean Réol. 1995. « Òganizasyon Peyizan yo nan Kalfou 92 la ». Presse de l'Imprimeur II. Port-au-Prince.

- ÉLIE, Jean Rénol. 1991. « Des coopératives pour quoi faire ? », GHRAP, Port-au-Prince.
- ÉLIE, Jean Rénol. 1986. « Cooperativismo y estructura agraria en la región de la UNICORS (Haïti) ». Tesis de maestría. FLACSO. Mexico D. F.
- EUGÈNE, Camille. 2007. « Le poids financier des caisses populaires ; le contrôle exercé par la BNRH », communication présentée au colloque de l'ANACAPH.
- FAMV et SACAD. 1993. « Paysans, Système et Crise. T. 2. Stratégies et logiques sociales ». Université Antilles Guyane. Université d'État d'Haïti, Port-au-Prince.
- FLEURISTIN, Lionel. 2007. « Le KNFP en quelques mots », communication présentée au Forum du MAST et du CNC.
- FILS-AIMÉ, Marc Arthur. 2007. « L'économie sociale et populaire dans le cadre de l'économie capitaliste », communication présentée au colloque d'Action Aid.
- FRANCISQUE, Edouard. 1968. « Perspectives du développement économique d'Haïti ». Port-au-Prince, Éditions Henri Deschamps.
- HANDSHUH, Klaus D. 2007. « De nouveaux objectifs pour orienter le mouvement des caisses populaires haïtiennes vers le développement économique et social », communication présentée au colloque de l'ANACAPH.
- JABOUIN, Wilson. 2007. « Introduction des actes du colloque de l'ANACAPH ».
- JACQUET, Yolène. 2007. « Présentation des actes du colloque de l'ANACAPH ».
- JEAN-BAPTISTE, Chavannes et al. 2007. « Mobilisation de l'épargne populaire : Sere Pou Chofe », communication présentée au colloque d'Action Aid.
- JEAN-BAPTISTE, Rosner et al. 2007. « L'économie sociale et solidaire face aux contraintes subies par les petits paysans », communication présentée au colloque d'Action Aid.
- LAGUERRE, Michel. 1975. « Les associations traditionnelles de travail dans la paysannerie ». IICA. Port-au-Prince.
- LATORTUE, François. 1998. « L'Économie Rurale et les problèmes du développement en Haïti ». Impression Imprimeur II. Port-au-Prince.
- MONDÉ, Carl. 1989. « Les organisations paysannes en Haïti ». ANDAH. Port-au-Prince.
- MORAL, Paul. 1961. « Le paysan haïtien ». Paris, Maisonneuve et Larose.

- PAUL, Emmanuel C. 1962. « Panorama du folklore haïtien ». Imprimerie de l'État, Port-au-Prince.
- PIERRE, Raphaël Yves. 2007. « L'économie sociale et solidaire : genèse, visions, processus de construction », communication au colloque d'Action Aid.
- ROMAIN, Jean-Baptiste. 1959. « Quelques mœurs et coutumes des paysans haïtiens ». Imprimerie de l'État, Port-au-Prince.
- ROY-FOMBRUN, Odette. 1986. « Le combitisme dans la Constitution » (sans mention de maison d'édition).
- SEPTEMBRE, Abner. 2007. « L'Association des paysans de Value ; son expérience communautaire », communication présentée au Forum du MAST et du CNC.
- TARDIEU, Edouard. 1986. « D'où nous viendra le salut ? » Le Nouvelliste, no 37768, 26 juin, Port-au-Prince.
- TARDIEU' Edouard. 1991. « Rapport de la rencontre des caisses populaire à Verettes », Le Nouvelliste, 10 juillet, Port-au-Prince.
- VALLÈS, Marie Thérèse. 1967. « Les idéologies coopérativistes et leur applicabilité en Haïti », Paris, Maisonneuve et Larose.